



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séances publiques
du
Conseil général
des
16 et 19 décembre 2012**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

Séances publiques des vendredi 16 et lundi 19 décembre 2011

-:-

L'an 2011, le vendredi 16 décembre à 9 h 15, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du Département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

La séance est levée à 12 h30 (arrêt des débats après le vote du rapport n° 4/00).

L'an 2011, le lundi 19 décembre à 9 h 40, le Conseil général a repris ses travaux (à compter du rapport n° 4/01) en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Léo AÏELLO
M. André AUBERT
Mme Lydie AUTREUX
M. Pierre BACQUE (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)
M. Jacques BALLOT
M. Jean-Jacques BARBAUX (à compter du rapport n° 1/01 jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)
M. Arnaud de BELENET (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus, puis à compter du rapport n° 5/02)
M. Michel BENARD
M. Jean-Pierre BONTOUX
M. Bertrand CAPARROY
Mme Anne CHAIN-LARCHE
M. Christian CIBIER
M. Bernard CORNEILLE
Mme Monique DELESSARD
M. Jean DEY
M. Vincent EBLE
M. Gérard EUDE (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus, puis à compter du rapport n° 5/01)
M. Nicolas FENART
M. Christian FROT
M. Laurent GAUTIER
M. Jean-Pierre GUERIN
M. Jean-Jacques HYEST (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)
M. Claude JAMET (à compter du rapport n° 4/01)
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)
M. Jacky LAPLACE
M. Jean-Jacques MARION
M. Jean-Louis MOUTON
Mme Paule NOURY
M. Jean-François PARIGI
Mme Michèle PELABERE
Mme Laurence PICARD
M. Jean-Christophe PIEQUET
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
Mme Marie RICHARD
M. Jean-François ROBINET
Mme Maud TALLET (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)

M. Didier TURBA
M. Sinclair VOURIOT
M. Lionel WALKER (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUE à M. Christian FROT (à compter du rapport n° 4/01)
M. Jean-Jacques BARBAUX à M. Jacques BALLOT pour le rapport n° 7/01, puis à Mme Paule NOURY (à compter du rapport n° 4/01)
M. Gérard EUDE à Mme Lydie AUTREUX (à compter du rapport n° 4/01 jusqu'au rapport n° 4/14 inclus)
M. Jean-Jacques HYEST à M. Jacques BALLOT (à compter du rapport n° 4/01)
M. Claude JAMET à M. Jean DEY (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus)
M. Denis JULLEMIER à M. Sinclair VOURIOT (à compter du rapport n° 4/01)
M. Olivier MORIN à M. Jean-François PARIGI
M. Jean-François ONETO à M. Nicolas FENART
M. Dominique SATIAT à M. Jean-Jacques HYEST (jusqu'au rapport n° 4/00 inclus) puis à M. Jean-François ROBINET (à compter du rapport n° 4/01)
Mme Maud TALLET à M. Jean-Pierre BONTOUX (à compter du rapport n° 4/01)
M. Lionel WALKER à M. Didier TURBA (à compter du rapport n° 4/01).

ABSENT :

M. Arnaud de BELENET (du rapport n° 4/01 jusqu'au rapport n° 5/01 inclus).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis la délibération suivante :

- n° 5/08 « Convention Zebroek au bahut en Seine-et-Marne » qui a été adoptée à la majorité (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).

Fait à Melun, le 2 avril 2012

Vincent ÉBLÉ

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Séance publique du vendredi 16 décembre 2011

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Je vous indique les collègues excusés : Olivier Morin, Dominique Satiat, Jean-François Robinet, Jean-François Oneto, Claude Jamet.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, vous avez sur vos pupitres trois publications de grande qualité qui vont faire un peu Noël avant la date :

- « Histoire d'ici, mémoires d'ailleurs » ce sont les actes du colloque organisé aux archives départementales les 6 et 7 mai derniers ;

- un livre de la collection « Parcours du patrimoine » sur Champagne-sur-Seine et la tradition industrielle de cette commune « Et l'usine créa la ville ». Cet ouvrage est dans la même collection que celui sur la papeterie Leroi à Saint Fargeau-Ponthierry que l'on vous a distribué il y a quelques mois.

- un très bel et très important ouvrage sur l'agriculture en Seine-et-Marne édité par le CAUE 77, la chambre d'agriculture et le conseil général.

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. Veuillez noter la date de la prochaine commission permanente, le 9 janvier 2012 à 10h30.

La prochaine séance publique consacrée au budget aura lieu le 27 janvier 2012. Les commissions techniques se réuniront le vendredi 20 janvier à partir de 9h30 et le lundi 23 janvier à partir de 11h. La commission des finances se réunira le mercredi 25 janvier à 9h. Si nous n'arrivons pas à terminer le vendredi 27 janvier, il faudra peut-être revenir le lundi matin 30 janvier.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique quelques dates de manifestations :

- demain à 11h à Franchard à l'éco-tourisme, nous fêterons les 20 ans de Seine-et-Marne Environnement avec son président Jean Dey ;

- jeudi 22 décembre à 9h, remise de diplômes aux salariés du chantier d'insertion de Disneyland Paris à Disney ;

- les vœux du conseil général, aux personnalités auront lieu le jeudi 26 janvier à 18h30 à Brie-Comte-Robert au Safran et le lendemain à 18h30 également ce sera les vœux au personnel ;

- mardi 31 janvier sera une journée départementale consacrée à la prévention spécialisée.

5 ADOPTION DU PROCES-VERBAL

N°0/01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011 avec vos rapports.

Avez-vous des remarques ou observations ? ...

Je le mets aux voix

Ce procès-verbal est adopté.

6 DECISIONS DU PRESIDENT

N° 0/02

M. LE PRESIDENT. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions que j'ai prises du 7 au 25 novembre 2011 en vertu de mes délégations. Vous avez le détail dans votre dossier. C'est relativement court. Il y a des conventions de mise à disposition de locaux et des actes relatifs à des actions contentieuses.

Il n'y a pas d'observations ? ...
Il est donc pris acte.

7 MARCHES PUBLICS

N° 0/03

M. LE PRESIDENT. Je vous dois également des informations concernant la délégation de compétence spécifique en matière de marchés publics. Vous avez sous forme de tableaux détaillés des éléments d'informations.

Avez-vous des questions ? ...
Il est donc pris acte.

8 DESIGNATIONS

N° 0/04

M. LE PRESIDENT. Nous devons désigner des représentants pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs.

Je suis saisi des candidatures de Jean Dey comme titulaire et de Nicolas Fénart comme suppléant.

Il n'y a pas d'autres candidats ? ...
Je mets aux voix ces candidatures.
Ces personnes sont désignées.

9 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 7/01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, nous avons une soixantaine de rapports. Je vous propose de commencer par le débat d'orientations budgétaires. Si nous ne pouvons terminer avant la pause méridienne, la séance reprendra lundi matin. J'attire l'attention des rapporteurs et des orateurs sur la concision qui sera la bienvenue.

La parole est à Didier Turba qui va nous présenter de manière transversale les orientations budgétaires pour 2012 avec quelques projections.

Les débats et prises d'acte auront lieu après cette présentation selon un tirage au sort qui vient d'être fait.

Gérard Eude interviendra également.

M. TURBA. Mes chers collègues comme chaque année, conformément à la loi, je vais vous présenter les orientations budgétaires pour 2012.

Chacun mesure les difficultés où nous sommes. Elles sont liées à la crise internationale qui se répercute en Europe et dans notre pays avec des effets collatéraux sur nos collectivités locales. Cette crise impacte fortement les finances départementales.

Je commencerai avec une citation qui n'est pas d'une officine gauchiste, mais d'une agence de notation dont on dit ici et là, pis que pendre : « La détérioration de la situation financière des départements relève avant tout de l'évolution de leurs dépenses obligatoires et plus particulièrement de leur financement ». C'est ainsi que le 21 avril 2010, Standard & Poor's pointait ainsi du doigt la charge croissante des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) qui clairement devrait être à la charge de la solidarité nationale, la situation depuis n'a cessé de se détériorer...

Le département est donc bel et bien avec l'Etat, la collectivité publique la plus impactée par la crise.

L'ODAS (Observatoire National de l'Action Sociale) dans un rapport de 2010 constatait ainsi : *« la montée inexorable des charges relatives du panier des 3 allocations universelles de solidarité, la part des dépenses sociales de nature incompressibles s'est accrue considérablement »*

Les collectivités locales ne sont pas responsables des déficits de la France. Les attaques du Premier ministre et du ministre du budget sont tout à fait inacceptables.

Les collectivités locales ne représentent que 10,5 % de la dette publique française, alors qu'elles représentent 75 % de l'investissement public. Contrairement à l'Etat, elles ont pour obligation d'équilibrer leurs comptes.

La dépense publique n'est pas qu'une charge qu'il faudrait réduire à tout prix: c'est un investissement. Elle soutient l'emploi, l'éducation, la santé ; elle permet d'investir pour demain.

Des mécanismes pénalisent la Seine-et-Marne comme les autres départements.

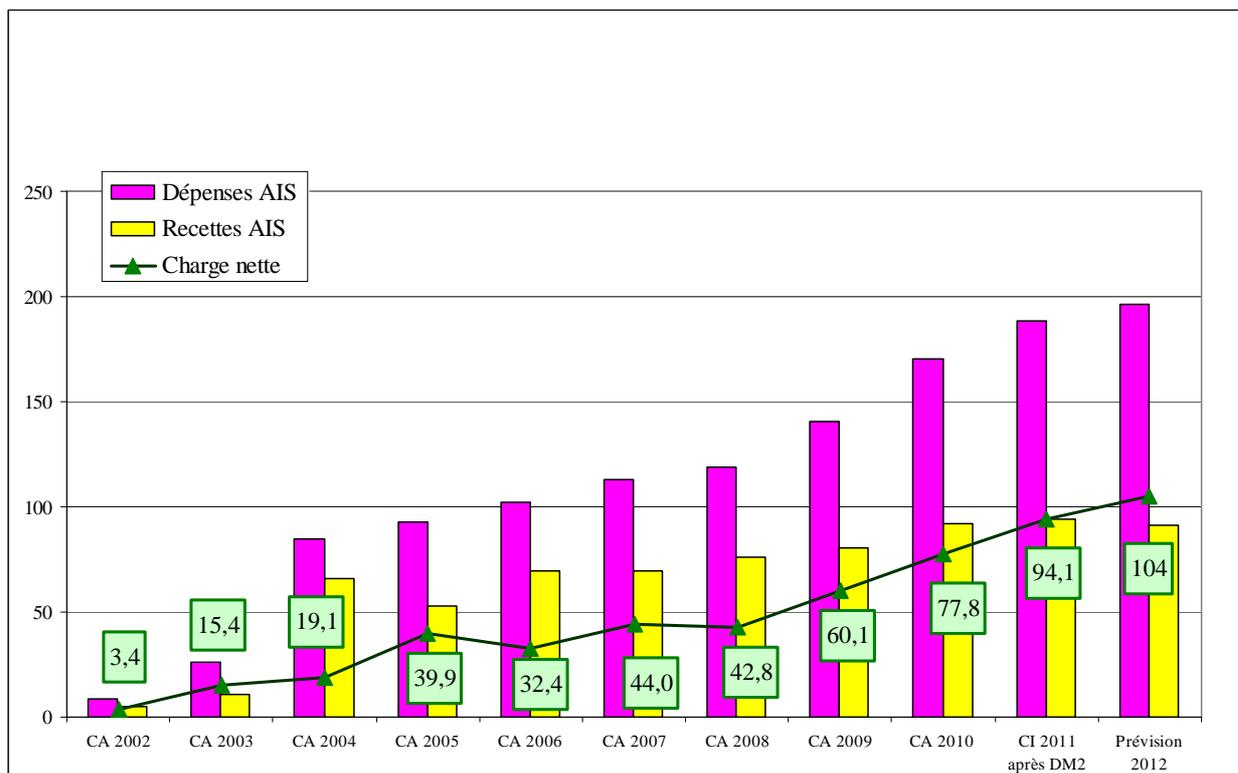
Pour la seule année 2012, la non-compensation de l'Etat pour les 3 allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) s'élèvera à plus de 100 millions d'euros.

Le cumul des sous-compensations devrait atteindre à la clôture de l'exercice 2011 près de 429 millions d'euros.

La suppression de la taxe professionnelle fait désormais perdre chaque année au département entre 3 et 8 millions d'euros de recettes.

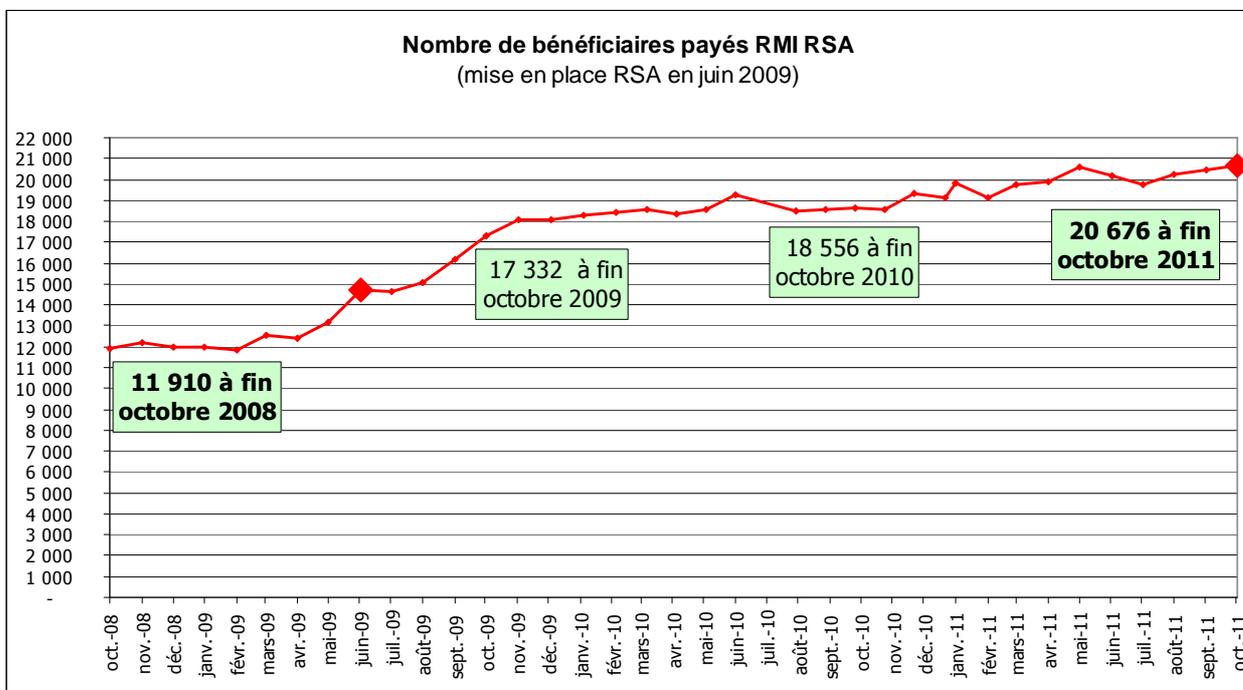
Le prélèvement au titre de la péréquation sur les droits de mutation lui fait perdre environ 10 millions d'euros supplémentaires.

APA-PCH-RSA (en M€)
Montant cumulé à fin 2011 : 429,1 M€

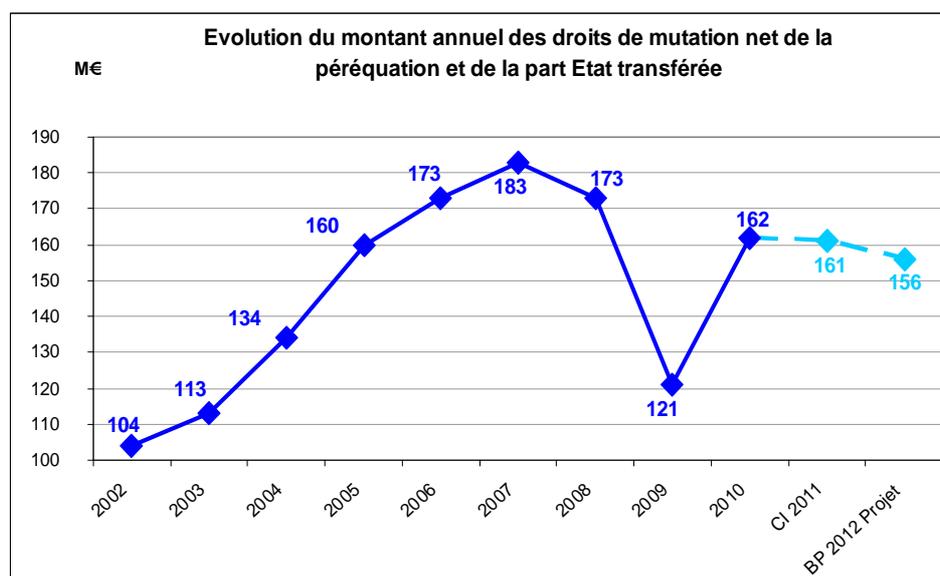


Le graphique que je vous présente ici vous montre l'évolution depuis l'acte 2 de la décentralisation qui a confié aux départements un certain nombre de responsabilités nouvelles, en particulier le paiement du RSA. On voit comment cette dépense a évolué et comment, surtout, s'est accru le différentiel entre la recette transférée par l'Etat et la dépense mise à la charge du conseil général de Seine-et-Marne. Pour 2012 c'est environ 104 M€ ce qui est absolument incontestable.

Une augmentation continue du nombre de bénéficiaires du RSA



La crise fait augmenter de manière continue le nombre de bénéficiaires du RSA. Lorsqu'il nous a été confié, il était de l'ordre de 12 000. Il est aujourd'hui de près de 21 000. C'est considérable. La recette de l'Etat ayant été figée, la compensation est désormais à la charge des contribuables seine-et-marnais.



Nos droits de mutation seront amputés par un prélèvement institué par le gouvernement qui pénalise notre département. Chacun sait que l'évolution de ces droits est fragile. Elle risque donc d'être impactée par la crise alors que notre département connaît un dynamisme lié à son développement de la population notamment. Ce dynamisme qui se traduit dans l'évolution des droits de mutation, sera pénalisé et amputé d'une partie non négligeable de son produit.

Pour 2012 nos priorités sont claires.

Contenir la progression des dépenses de fonctionnement car celles, obligatoires, vont croître elles, de manière mécanique, que ce soit lié à la crise pour le RSA, au vieillissement de notre population pour l'APA, à l'évolution importante de la prestation de compensation du handicap qui connaît depuis trois ans une forte progression. Il faudra donc contenir les dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisables.

Ne pas supprimer de politiques publiques. Nous voulons que le département reste le bouclier social des Seine-et-Marnais.

C'est pourquoi nous voulons sanctuariser l'enseignement et la solidarité.

Conserver un niveau d'investissement élevé en maîtrisant l'endettement.

Je reviens sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le financement des mesures nouvelles ou de tout nouveau poste d'agent se fera par redéploiement, la masse salariale n'augmentera pas de plus de 1 % de BP à BP.

Un effort général de gestion sur toutes les dépenses de gestion compressibles sera effectué, exemples :

- logistique des services, affranchissement, frais de réception... -3.5 % par rapport au BP de l'an passé ;
- communication: -3.7 % ;
- assurance/conseil juridique: -12.7 %.

Nous reviendrons sur cette liste dans la présentation du projet de budget en janvier prochain.

Une participation au même effort de gestion est demandée aux organismes associés à l'action départementale.

Cinq priorités dans le budget 2012 dont je citerais quelques exemples.

la solidarité:

- maintien des aides aux pouvoir d'achat des familles : BébéBonus 77 (4,4 M€), Mobil'études (1,7 M€), Aide à la restauration scolaire des collégiens (2,7 M€), etc.
- création de places d'accueil pour les personnes âgées (2,4 M€) ;
- soutien à l'OPH 77 (4 M€). Tout cela pour maintenir le bouclier social.

la jeunesse:

- investissement dans les collèges (60,4 M€) ;
- réussite scolaire des collégiens (2,2 M€) ;
- équipement numérique des 126 collèges (6,1 M€).

Economie et Emploi:

- ✓ rénovation et reconversion des ZA (0,7 M€) ;
- ✓ aménagement numérique (7,6 M€) ;
- ✓ développement du tourisme (5,6 M€).

Transport:

- ✓ lignes de transport dont Seine et Marne express (4,8 M€) ;
- ✓ aménagement de la sécurité routière (6,9 M€) ;
- ✓ aménagement de pistes cyclables (1,2 M€).

Environnement:

- ✓ eau (7,9 M€) ;
- ✓ espaces naturels sensibles (3,9 M€) ;
- ✓ agriculture bio et de proximité (1,5 M€).

Nous avons fait le choix de la responsabilité en évitant l'immobilisme et la régression.

Comment faire face à des dépenses obligatoires en augmentation, tout en continuant d'investir, sans alourdir l'endettement, alors que les dotations diminuent et que l'Etat ampute nos recettes de fiscalité indirecte ?

Après avoir comprimé nos dépenses de fonctionnement non-contraintes, il restait 3 solutions :

- accroître l'endettement en renonçant à tout autofinancement ;
- supprimer des politiques départementales volontaristes : exemples
 - Aides aux communes,
 - Suppression des aides départementales aux familles,
 - Suppression des aides aux associations.
- augmenter la fiscalité sur les propriétés bâties (désormais seule recette fiscale directe disponible pour le département)

Le choix n'est pas simple mais il se fera dans la responsabilité.

Nous proposerons un recours limité à la fiscalité supportée par les Seine-et-Marnais pour diminuer le montant de l'emprunt destiné au financement de nos investissements.

En Seine et Marne, les bases de l'impôt foncier bâti concernent pour 59 % des locaux à usage d'habitation et pour 41 % des locaux d'entreprises

Notre volonté sera de limiter en moyenne l'augmentation du foncier bâti à + 1 € par mois pour les propriétaires de locaux d'habitation

Exemples:

Pour un appartement T2 situé à Melun : +5€ par an,

Pour une maison rurale à La Croix en Brie: +7€ par an,

Pour une maison de 92 m² située à Cesson: +10€ par an,

Pour un appartement F5 situé à Saint Mammes: + 8€ par an.

Face aux difficultés, la Seine-et-Marne conserve ses atouts : un grand territoire en développement depuis 30 ans, avec une population jeune, un chômage inférieur à la moyenne nationale.

Les initiatives départementales placent la Seine-et-Marne dans le peloton de tête de l'innovation : son plan numérique, le collège du 21^{ème} siècle et la protection de notre environnement avec le plan eau, l'agenda 21.

Le projet de territoire adopté en 2011 par le conseil général a mis en mouvement toutes les forces vives du département.

La réponse à la crise, mes chers collègues, passe par le maintien de nos capacités d'investissements dans le respect des équilibres financiers.

Dynamisme, innovation, réactivité sont les moteurs qui nous permettront d'avancer malgré les difficultés.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Gérard Eude.

M. EUDE. Nous n'avons pas de vrai débat en commission des finances. Nous le réservons à la séance publique. Je veux souligner deux points.

L'incertitude. On parle beaucoup en ce moment de la perte du triple A pour notre pays. Il y a aussi la perte de l'autonomie fiscale des départements. La perte du triple A du pays se répercutera sur l'ensemble des collectivités territoriales. On risque d'avoir une charge supplémentaire.

Deuxième point, notre département reste en croissance. Notre responsabilité est de maintenir un niveau d'investissement, de ne pas céder aux difficultés du présent pour préserver l'avenir. L'investissement pour l'avenir ne peut pas reposer sur un endettement trop fort sur les générations futures d'où le recours limité à un effort fiscal complémentaire, seule manière d'allier la responsabilité de la réponse au présent en préservant l'avenir.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des questions avant l'intervention des groupes dans l'ordre du tirage au sort ? ...

La parole est à Jacques Ballot au nom du groupe USM.

M. BALLOT. Le groupe UM... j'allais dire UMP, excusez-moi je n'ai pas encore signé.

M. LE PRESIDENT. C'est tout comme...

M. BALLOT. Non il y a de grandes différences monsieur le président, comme chez vous.

M. LE PRESIDENT. Un jour on prendra le temps d'en débattre. Ca m'intéresserait de savoir. Je suis d'un naturel curieux.

M. BALLOT. Votre curiosité ne va pas jusqu'à discuter avec les élus locaux lorsqu'il y a des projets sur leur territoire...

Le groupe USM vous donne acte de la présentation de vos orientations budgétaires pour cette année 2012. Nous connaissons parfaitement notre situation et nos contraintes financières. Cela fait

bien trois ou quatre ans que nous attirons votre attention sur les difficultés qui commençaient à poindre.

Malheureusement, vous avez toujours traité ces avertissements avec une certaine suffisance pour ne pas dire un mépris. Aujourd'hui le temps des avertissements est passé. Nous sommes dans le dur. Tout le monde a parfaitement conscience que des mesures doivent être prises. Les plus réalistes sont contraints de se réfugier dans ce qui est nos compétences strictes. Je pense que c'est ce qu'il va falloir faire. Cela ne doit pas signifier l'immobilisme mais la responsabilité.

Monsieur le président, nous avons pris acte de ces propositions et de ce débat d'orientations budgétaires. Nous attendons le projet de budget afin de connaître avec plus de précisions, l'utilisation des recettes que vous nous annoncez dans ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Jean Dey au nom du groupe démocratie et écologie.

M. DEY. Ce débat d'orientations budgétaires ouvre le cycle de ce que nous aurons à affronter dans les semaines et les mois à venir. C'est tout d'abord l'expression d'un projet formulé dans notre contrat de mandature qui nous donne une double responsabilité : d'une part tenir les engagements pris devant les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais, d'autre part apporter une réponse juste à la crise profonde que traverse notre pays qui se retrouve dans notre département.

Le contexte économique et financier nous appelle plus que jamais, à montrer qu'un autre chemin est possible, autre que celui de l'austérité et de la rigueur budgétaire imposées par un gouvernement qui met en miettes les services publics et les solidarités, autre que la prise de pouvoir par les marchés qui au gré des oracles définis par les agences de notations font et défont les gouvernements en Europe, autre que l'attente indéfinie d'une croissance incertaine qui tiendrait lieu de miracle mais qui ressemble plus aujourd'hui à un mirage.

Le chemin sur lequel nous devons avancer est étroit puisque nous subissons à la fois une baisse des dotations de l'Etat mais aussi une hausse des dépenses obligatoires qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 188 M€. Cette volonté d'étrangler financièrement par tous les moyens les départements, est arbitraire. C'est surtout une reculade par rapport à ce que les collectivités locales ont apporté à notre pays depuis près de 30 ans, au-delà de leur couleur politique.

Mes chers collègues, ce premier débat d'orientations budgétaires de notre mandature est l'heure de réaffirmer le sens de notre mandat, un budget qui s'attaque aux difficultés avec des réponses locales positives et volontaires à la crise.

C'est pourquoi en tenant compte bien sûr, des urgences, mais également en gardant en tête nos objectifs à long terme, le budget de notre majorité départementale fait tout pour se maintenir à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous faisons face sur notre territoire. Notre projet de majorité est celui d'un département qui se bat et ne se résigne pas, volontaire en matière de solidarité avec le maintien des aides au pouvoir d'achat comme l'a rappelé Didier Turba. A travers le territoire seine-et-marnais, le conseil général se mobilise pour un développement économique et durable dans les faits, mettant en œuvre concrètement des politiques d'investissement pour la jeunesse, l'économie, l'emploi, le transport et l'environnement.

Cela est rendu possible par une politique d'investissement maintenue à tout prix en limitant toutefois notre endettement.

Monsieur le président comptez sur le groupe démocratie et écologie, pour soutenir toutes les initiatives et tous les projets qui nous rapprochent et concourent à la vision qui est la nôtre d'une Seine-et-Marne dynamique, solidaire et respectueuse de l'environnement.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Maud Tallet au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste.

Mme TALLET. Nous partageons les craintes devant les possibilités d'actions de notre département à cause de la politique économique désastreuse menée dans notre pays aux ordres du monde financier.

Au nom de la dette publique ce n'est que rigueur, destruction des services publics, retrait des grandes politiques d'investissement. Le logement est un exemple terrible avec comme corollaire la destruction des emplois privés et publics et donc la récession amorcée.

Dans ce cadre, les départements voient leurs obligations dédoublées sans marge d'action aucune. La politique de non-compensation détruit nos marges de manœuvre.

La réforme de la fiscalité a fait des départements les grands perdants avec comme seul espoir, la hausse des droits de mutation. La fiscalité est on ne peut plus volatile à une époque où les difficultés des familles, de liquidités des banques ne peuvent que fragiliser le marché immobilier.

Les annonces tous azimuts de retraits des aides dans tous les domaines, politique de la ville, santé, éducation, avec les suppressions massives de postes partout, ont comme conséquence une demande plus forte de nos partenaires pour compenser.

A l'arrivée de l'hiver, comment ne pas être scandalisé par la poussée des habitats précaires partout, par les renoncements à se soigner toujours plus grands de nos concitoyens. Il y a donc un poids plus fort sur nos maisons des solidarités.

Nous saluons les efforts de l'équipe de la majorité ainsi que des services, pour rendre le plus efficace possible chaque euro dépensé. Mais comment ne pas être inquiet du choix sur la fiscalité au nom de la responsabilité face à l'emprunt. Les triples A donnés par des agences responsables, ont couvert tous les scandales financiers de la dernière période, des subprimes qui ont spolié des milliers voire des millions de propriétaires aux faillites fomentées de pays entiers. Elles continuent surtout à vouloir sauver le système qui fait de l'argent sur l'argent et non sur l'économie.

La réforme de la fiscalité a fait des départements les grands perdants avec comme seul espoir, la hausse des droits de mutation. La fiscalité est on ne peut plus volatile à une époque où les difficultés des familles, de liquidités des banques ne peuvent que fragiliser le marché immobilier.

Les annonces tous azimuts de retraits des aides dans tous les domaines, politique de la ville, santé, éducation, avec les suppressions massives de postes partout, ont comme conséquence une demande plus forte de nos partenaires pour compenser.

A l'arrivée de l'hiver, comment ne pas être scandalisé par la poussée des habitats précaires partout, par les renoncements à se soigner toujours plus grands de nos concitoyens. Il y a donc un poids plus fort sur nos maisons des solidarités.

Nous saluons les efforts de l'équipe de la majorité ainsi que des services pour rendre le plus efficace possible chaque euro dépensé. Mais comment ne pas être inquiet du choix sur la fiscalité au nom de la responsabilité face à l'emprunt. Les triples A donnés par des agences responsables, ont couvert tous les scandales financiers de la dernière période, des subprimes qui ont spolié des milliers voire des millions de propriétaires aux faillites fomentées de pays entiers. Elles continuent surtout à vouloir sauver le système qui fait de l'argent sur l'argent et non sur l'économie.

Il est temps que cela soit inversé en tapant sur les vrais coupables qui ne sont pas nos concitoyens. Si ce n'est évidemment pas dans les mains de notre conseil général ni des Seine-et-Marnais seuls, il est souhaitable que des changements fondamentaux arrivent dans les mois qui viennent. N'est-il pas intéressant de savoir que l'Etat est surtout endetté par des intérêts d'emprunts supérieurs aujourd'hui à ce qui a été emprunté ? La dette rapporte à certains... Ce système est au bout de sa logique. Il est temps d'agir et de cesser de se prosterner.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Léo Aiello au nom du groupe socialiste.

M. AÏELLO. Monsieur le président, mes chers collègues, depuis de nombreux mois, l'Europe est en crise économique, financière, politique. Si l'on parle beaucoup des déficits publics, du poids de la dette des Etats et de leurs difficultés à emprunter à cause de la défiance des emprunteurs, n'oublions pas que dans la plupart des pays, les conséquences de cette crise se traduisent aussi par une régression sociale, un pouvoir d'achat en diminution ou en stagnation, un chômage et une précarité subis par les plus fragiles et de larges parties de la population.

La France n'est pas épargnée : au ralentissement économique déjà présent, marqué par un taux de chômage élevé près de 10 %, peut succéder, selon les prévisions, une récession et la perte de notre fameux triple A.

Certes la crise est internationale et certains de ses facteurs échappent à tout contrôle. Mais dans notre pays elle est aussi amplifiée par les choix politiques et fiscaux du gouvernement.

Plutôt que de revenir sur ses choix et de reconnaître humblement ses erreurs, le gouvernement veut faire payer le prix de la crise et de ses choix, aux plus faibles...et aux collectivités territoriales qui ne représentent pourtant que 10,5 % de la dette publique de notre pays.

En voulant faire supporter la rigueur aux collectivités, le gouvernement prend un double risque : celui de réduire encore l'activité économique puisque les collectivités représentent près de 75 % de l'investissement public ; et celui de rompre l'égalité des citoyens devant les allocations universelles de

solidarité si les départements, en particulier, sont mis en difficulté par la stagnation de leurs recettes alors que les dépenses sociales continuent de croître.

C'est dans ce contexte que, comme tous les ans à la même époque, nous débattons des orientations budgétaires que nous concrétisons dans le budget primitif qui sera examiné en début d'année prochaine. Il permet d'afficher nos priorités, tirées du projet de mandature qui engage notre majorité.

Au cœur de ce projet de mandature donc de toutes les politiques que nous menons, se trouve la solidarité avec les Seine-et-Marnais.

Elle ne se résume pas, loin s'en faut, à allouer des droits individuels, des allocations (RSA, APA, PCH) ou autres obligations comme le résume le groupe USM, ou à exercer des compétences obligatoires comme la protection de l'enfance.

La solidarité suppose une approche très transversale qui concerne tous les secteurs de la société et répond à ses évolutions profondes : conséquences sociales de l'augmentation de la durée de vie, reconnaissance des droits, de la dignité, de la citoyenneté des personnes handicapées, accroissement de la précarité et des situations d'isolement, menaces sur la cohésion sociale.

La solidarité justifie l'exigence de transversalité dans nos politiques (logement, déplacements, culture, emploi, marchés publics et insertion, énergie, éducation).

La solidarité impose des partenariats confiants, des contractualisations et des mutualisations avec les autres acteurs associatifs, sociaux, institutionnels.

Il en est de même pour une autre de nos priorités: la jeunesse. Avec plus de 60 M€ d'investissements dans les collèges ou encore 6 M€ consacrés à l'équipement numérique dans ces mêmes collèges, nous affirmons clairement notre volonté d'offrir à la jeune génération tous les moyens nécessaires à sa réussite. Mais cette priorité n'est pas qu'une affaire « de gros sous ». Elle passe également par la concertation, le dialogue, l'écoute, comme nous venons de le démontrer avec les assises de la réussite des collégiens qui nous permettrons de réajuster certains de nos dispositifs dans les collèges.

Je pourrais également évoquer les 6.9 M€ consacrés aux aménagements de sécurité routière, les 3.9 M€ pour les espaces naturels sensibles ou les 56 M€ pour le développement du tourisme etc. Didier Turba en a parlé, je n'y reviens pas.

Au-delà des chiffres, notre volonté est de maintenir en 2012 nos partenariats avec les différents acteurs du territoire, qui sont toujours des ressources précieuses en termes de créativité, d'initiatives, d'innovations sociales, d'engagements et aussi d'emplois créés.

Le budget de l'année 2012 sera donc construit pour poursuivre la mise en œuvre de notre projet de mandature. Il sera également marqué par un grand esprit de solidarité.

Face aux incertitudes qui pèsent, notre ligne de conduite est simple: un euro dépensé doit être un euro utile.

Les efforts que nous avons engagés depuis 2008, et qui, me semble-t-il, ont été compris par nos partenaires, nous permettent de conserver un équilibre satisfaisant de notre budget et une situation relativement saine par rapport aux départements de même strate.

Contrairement à l'Etat, nous n'avons pas considéré que les effectifs de nos personnels doivent être la variable d'ajustement de nos budgets. Certes des efforts importants ont été accomplis par tous, pour limiter l'évolution de la masse salariale. Les façons de faire ont évolué et une réflexion est engagée, sous la responsabilité des élus, sur le niveau de service départemental que nous voulons assurer en fonction des moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. Pourtant cette situation saine, peut très vite se dégrader: les dépenses liées aux allocations de solidarité continuent à progresser, nous n'avons plus de levier fiscal significatif, les dotations de l'Etat sont gelées ou régressent, les droits de mutation connaissent des fluctuations imprévisibles. Le rôle que nous jouons, que jouent les collectivités locales dans les dynamiques territoriales, dans le maintien de la cohésion sociale, dans l'investissement économique et l'emploi, nous fait espérer vivement une véritable réforme de la fiscalité et de sa redistribution et une relance de la capacité d'initiative de nos départements.

Dans l'attente de cette réforme, nous continuerons à vos côtés monsieur le président, d'allier dynamisme dans l'action et rigueur sans failles dans la gestion des deniers publics.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, permettez-moi également de dire quelques mots.

Les années se suivent et se ressemblent malheureusement. Faute de vouloir régler une situation intrinsèquement perverse que chacun connaît parfaitement et qui enfonce chaque jour un peu plus les

départements dans la spirale de l'endettement ou du renoncement à leurs politiques publiques - je veux bien sûr parler de la faiblesse de la compensation par l'État des dépenses d'allocation nationale de solidarité - les budgets de nos départements sont chaque année plus difficiles à équilibrer.

Et encore nous sommes, en Seine-et-Marne, relativement préservés, le dynamisme économique et démographique de notre territoire ainsi que les efforts importants de gestion que nous menons depuis maintenant depuis plusieurs années, nous permettant de garder la tête hors de l'eau. Mais pour combien de temps encore ? Au vu de la progression exponentielle de nos dépenses totalement contraintes et de leur sous compensation par l'État, on peut légitimement se poser la question.

Songez qu'en 2008, nous dénoncions les 75 millions d'euros dus par l'État. Trois ans plus tard, cette somme est passée à 430 millions d'euros, elle a été multipliée par presque 6 !

Le diagnostic est incontestable et les remèdes sont connus. Ils ont fait l'objet de nombreuses propositions de la part de l'ADF. Propositions, tout ce qu'il y a plus de raisonnables d'ailleurs. Si rien ne bouge, c'est donc qu'il y a bien une volonté politique de laisser pourrir la situation et d'asphyxier de plus en plus les départements, de les contraindre à diminuer, voire à supprimer des pans entiers de leurs politiques volontaires jusqu'à constater, le moment venu, leur mort clinique.

Lorsque nous dénoncions ce processus, voilà déjà plusieurs années, nous étions accusés de faire inutilement peur, d'exagérer, voire de mener de vaines polémiques politiciennes. Mais les faits sont têtus singulièrement les faits comptables et ils se fichent d'ailleurs pas mal de la couleur politique des collectivités concernées puisque ce sont bien l'ensemble des départements qui sont aujourd'hui pris à la gorge.

Face à une telle obstination du Gouvernement qui ne veut rien entendre des cris d'alerte, qu'ils viennent de la Gauche ou de la Droite, il faut donc se résoudre à ce constat : ce sera aux Français de trancher lors des prochaines échéances. Il est clair que la question du rôle respectif de l'État et des collectivités locales dans notre pays devra être au cœur de ces débats.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je suis de ceux qui pensent que les collectivités locales ne sont pas le problème, comme le suggère un certain nombre de nos plus hauts responsables nationaux, mais bien la solution aux difficultés et aux mutations profondes que traverse notre pays.

Nous arrivons à l'évidence au bout d'un cycle : celui où un État à la fois omnipotent et omniprésent, prétend tout diriger, tout régenter depuis Paris, à coups de normes; de circulaires ou de simples effets d'annonce, alors qu'il n'a même plus les moyens d'assurer correctement ses missions régaliennes. Les blocages et les tensions que nous connaissons dans la société française ne sont pas étrangers à cet état de fait.

Car à force d'impuissance, la parole de l'État n'est plus respectée, ni même entendue. Cela suscite des réactions de plus en plus violentes de nos concitoyens qui sont exaspérés par ce jeu de défiance permanent des institutions les unes envers les autres.

Il est temps de faire le ménage dans un système devenu profondément injuste et surtout inefficace.

Selon le bon vieux principe de la subsidiarité, il faut que l'État assure pleinement les responsabilités qui sont les siennes, la sécurité des biens et des personnes, la présence extérieure de la France, la solidarité nationale, l'éducation, la justice; et qu'il laisse agir librement les collectivités dans tous les champs où il est démontré qu'une action de proximité s'avère plus efficace.

Les compétences transférées aux collectivités doivent l'être pleinement et totalement. Pour les exercer correctement, l'État doit affecter des ressources pérennes et surtout ces compétences, une fois transférées, il doit absolument cesser d'interférer.

Je partage, à cet égard, les récents propos d'Alain Lambert, ancien ministre du Budget, qui n'est pas un gauchiste, pour qui ce sont « les administrations centrales qui sont à la source du gaspillage ».

Je le cite: « Finissons-en, une fois pour toutes, avec le feuilleton de la "défausse" face à la dérive des dépenses publiques. Recherchons, en toute loyauté, les déterminants de la dépense et qui la décide. Nous vivons dans un désordre extrême de gouvernance où le prescripteur n'est souvent plus le payeur. Pour moi, les administrations centrales sont à la source de ce gaspillage. Elles se délestent de leurs coûts en transférant la mise en œuvre des politiques publiques par décentralisation ou déconcentration tout en conservant le pouvoir de prescription. Il en résulte une perte grave du sens de la responsabilité financière. »

« Les départements sont menacés de ruine par les allocations de solidarité, mais on leur a supprimé leurs impôts. Quant aux régions, souvent engagées dans les grandes infrastructures, elles

sont financièrement exsangues. De son côté, l'État transfère imperturbablement ses missions tout en conservant ses fonctionnaires au risque d'alimenter une bureaucratie infernale ruineuse pour les citoyens. »

Je signe en bas, mes chers collègues.

Il n'y a pas un pays européen qui fonctionne comme ça. Ceux de nos responsables nationaux qui sont si prompts à prendre modèle chez nos voisins et amis allemands seraient bien avisés de s'en inspirer également en ce qui concerne les relations entre État et collectivités.

En attendant que ce grand débat et cette grande clarification que j'appelle de mes vœux aient lieu, je ne peux que constater une nouvelle fois le double langage de notre opposition. Incapable de prendre, à nos côtés, la défense des intérêts de la Seine-et-Marne pour réclamer notre dû. Elle n'a pas peur, d'un côté, de dénoncer les prétendues gabegies financières des collectivités locales en général et de la nôtre en particulier, et de l'autre de réclamer sur le terrain toujours plus de dépenses de toutes sortes. J'ai des exemples précis aujourd'hui même. Cherchez l'erreur.

M. BALLOT. Quels exemples ?

M. LE PRESIDENT. Le contournement de Coulommiers et quelques autres. On en parlera ce soir avec Mme Picard.

Pour notre part, nous avons fait résolument le choix de la clarté et de la volonté.

La clarté parce que nous ne voulons rien cacher des difficultés auxquelles nous sommes confrontés et que nos concitoyens seine-et-marnais ont le droit de connaître précisément les conséquences des choix politiques faits au niveau national.

La volonté parce que nous refusons la logique régressive dans laquelle veulent nous enfermer la Droite et le Gouvernement. Nous ne pensons pas que la réponse à la crise passe par la seule rigueur ou la réduction systématique de l'intervention publique au risque d'asphyxier le peu de croissance qui nous reste et d'aggraver en réalité la crise que nous connaissons.

Je refuse la perspective dans laquelle les choix gouvernementaux nous entraînent: celle d'une décennie sans croissance sur le continent européen et d'une aggravation sans précédent des inégalités. Là encore l'actualité la plus récente le démontre avec l'annonce de l'entrée en récession de notre pays.

Alors que le chômage bat de nouveaux records, qu'une famille sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, que les annonces de plans sociaux se succèdent même en Seine-et-Marne qui ne vit pas sous cloche, je ne peux me résoudre à ce que la seule solution pour mon pays réside en une succession de plans d'austérité.

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, il y a d'autres choix possibles qui passent en particulier par une véritable réforme de la fiscalité pour la mettre au service de la justice sociale, de l'efficacité économique et de la récompense du travail ou de l'activation de la croissance, plutôt que de l'encouragement à la rente.

C'est de ces choix là qu'il nous faudra bien parler devant nos concitoyens dans les semaines et les mois à venir, tant il est vrai que tous les efforts que nous conduisons pour que la Seine-et-Marne demeure un département solidaire, attractif et agréable à vivre ne peuvent être déconnectés de ces enjeux nationaux. (*Murmures de désapprobation sur des bancs du groupe USM.*)

Vous pouvez ricaner mais la réalité est bien présente.

Il y a eu l'expression de chaque groupe mais si vous voulez intervenir cher Arnaud de Belenet, il n'y a pas d'objection.

M. DE BELENET. A titre personnel je vous dis bravo président. On vient d'assister à un grand numéro très intéressant. Je regrette qu'un certain nombre de mes concitoyens du canton de Thorigny ne soit pas là aujourd'hui pour assister à ce grand spectacle des groupes majoritaires, de l'exécutif.

On parle souvent au conseil général des vicissitudes de l'État mais assez peu des nôtres. En vous écoutant, je me demandais si on était en train de préparer une partie du groupe majoritaire à gérer l'État demain, en cas de victoire de la gauche. Peut-être qu'il y a des aspirations de certains d'entre nous à occuper des fonctions ministérielles.

Plutôt que de parler de l'État et de préparer l'avenir de quelques-uns d'entre nous, j'aurais préféré qu'on parle plus de l'avenir du département.

La France est beaucoup moins bien gérée que la Grèce et l'Espagne qui ont eu des majorités socialistes... On voit les résultats. Il suffit de comparer.

J'aurais préféré qu'on parle de l'avenir de notre département, de stratégies, d'audit organisationnel pour un gain déficience au service d'un projet. Il y a peut-être des priorités à fixer et

des arbitrages à faire. J'aurais préféré entendre tout cela de notre majorité départementale. Comment s'organiser pour financer un projet dans un contexte difficile plutôt que d'entendre une fois de plus, le procès de l'Etat ? (*Applaudissements sur des bancs du groupe USM.*)

M. LE PRESIDENT. J'ai attiré l'attention des uns et des autres sur la nécessité d'avancer rapidement ce matin si on ne veut pas revenir lundi matin. Je me moque des réactions à mon intervention. Des choses ont été dites par moi et les groupes majoritaires sur les politiques départementales. Il n'y a pas de distinction à faire sur le regard que nous portons sur les politiques nationales qui pèsent sur nos budgets. Si vous ne voulez pas le voir, ça confirme mon propos.

Le débat d'orientations budgétaires ne nécessite pas de vote formel si ce n'est pour prendre acte du fait que nous avons eu ce débat.

Il est donné acte.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Je veux d'abord revenir sur l'état d'avancement du projet Seine-et-Marne numérique puisque la délibération que je vais rapporter porte sur la part de l'Etat dans le financement de ce projet.

En janvier 2011 nous avons démarré la concertation avec les EPCI sur le schéma départemental territorial d'aménagement numérique. Nous avons aussi lancé le pilote national FTTH de Chevry-Cossigny. En avril 2011 nous avons pris connaissance des déclarations de zonage et des intentions des opérateurs privés. En juillet 2011 nous avons envoyé un courrier aux EPCI et à la région, précisant les modalités de mise en œuvre du projet Seine-et-Marne numérique ainsi que la procédure d'adhésion au syndicat mixte. Nous avons accompagné le projet par la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage financière et juridique. En septembre 2011 nous avons voté la délibération du département pour la création du syndicat mixte et la fin des travaux à Chevry-Cossigny dont on connaît le succès. D'octobre 2011 à début 2012 a été commencée la concertation avec les opérateurs privés. Elle est extrêmement difficile. Il y a aussi la réunion avec les EPCI situés en zone AMII, l'inscription dans le programme national en décembre 2011 et le lancement des premiers déploiements FTTH et PRM-MED via le CPRD et Semafor 77.

Quel est l'objectif que nous poursuivons dans ce domaine ? C'est 99 % des foyers fibrés sous 20 ans, 75 % sous dix ans et 50 % sous cinq ans. Les 25 % de foyers qui n'auront pas le FTTH avant 10 ans devront disposer sous trois ans de 10 mégabits par l'ADSL existant, l'ADSL amélioré ou par une solution radio.

Le coût total de l'investissement est de 550 M€ dont 255 M€ pourraient être pris en charge par le secteur privé dans le cadre d'une DSP concessive ; 310 M€ resteraient à la charge des collectivités

La première étape à dix ans, 10 mégabits pour tous et 75 % minimum des foyers fibrés et 25 % des foyers disposant sous trois ans de 10 mégabits. Le coût total de l'investissement de cette première phase est de 310 M€ dont 140 M€ pourraient être pris en charge par le secteur privé dans le cadre de la DSP, 170 M€ restant à la charge des collectivités.

Le projet présenté est néanmoins perturbé par l'appel à manifestation d'intention d'investissement par les opérateurs privés. Vous vous souvenez que l'Etat a lancé un appel aux opérateurs privés pour qu'ils déclarent leurs intentions d'investissement en FTTH. Les opérateurs avaient jusqu'au 31 janvier 2011 pour répondre mais ils ont tous modifié leur réponse après cette date. Certaines intentions ne nous sont toujours pas connues dans le détail.

Selon l'Etat on est à 55 % de couverture affichée mais 6 % seulement en cinq ans, le reste d'ici 2020.

Nos interrogations sont grandes sur les déclarations d'intention des opérateurs. Nous n'avons à ce jour pas de réponse précise de leur part. Il y a l'absence d'engagement ferme demandé aux opérateurs ; on n'a pas de réponse. Une commune peut être déclarée couverte sans aucun logement raccordé ou même raccordable. Les prix de raccordement sont « à définir » pour les particuliers. Une prise en charge de 502 € maximum du coût de construction, en contradiction avec les couvertures annoncées. Il est matériellement et financièrement impossible de couvrir des zones déclarées avec ce niveau d'investissement. Il n'y a pas de raccordement prévu du pavillonnaire, pas de garantie que le privé achète les réseaux déployés par le public. Aucune garantie que le privé ne déploie pas par rapport à un déploiement public. La montée en débit est contrainte. Les territoires sont gelés jusqu'en 2017 au mieux.

C'est dans ce contexte que nous avons été amenés à déposer notre demande de financement de l'Etat. C'est un dossier pour tout le département à l'exception du Mée-sur-Seine et de Champs-sur-Marne situés en zone très dense. Nous déposons ce dossier compte tenu de l'absence de proposition concrète des opérateurs. Nous ne demandons pas de subvention en tranche ferme pour les territoires en zone AMII où les intentions sont crédibles et réalisables dans des délais compatibles avec les projets des EPCI. Mais nous prévoyons une tranche conditionnelle.

Pas de subvention demandée en tranche ferme pour les territoires en zone AMII qui ne voudront pas s'inscrire immédiatement dans la construction d'un réseau public mais prévision d'une tranche conditionnelle. En dehors du FTTH des subventions sont demandées pour la montée en débit à la sous-

boucle, les fameux PRM-MED, mais également pour le raccordement des professionnels via le réseau Semafor.

Ce dossier devrait être examiné en janvier 2012. Sont passés avant nous ceux qui n'avaient pas sur leur territoire de zone AMII avec déclaration d'intention des opérateurs privés. Ils n'avaient pas à faire de choix. Le commissariat général aux investissements souhaiterait que nous acceptions le partage tel qu'il nous a été présenté ce qui est inacceptable. Nous continuons à négocier avec les opérateurs privés pour qu'ils s'engagent réellement sur notre territoire.

Qu'est-ce qu'il va advenir ? La délibération du conseil régional pour la création du syndicat mixte en mars 2012. Nous prévoyons la création du syndicat mixte au premier semestre 2012, la négociation de la DSP courant 2012 et le démarrage des travaux en 2013 en dehors de ceux lancés avant, via le CPRD et Semafor 77.

Avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier important ? ...

M. AIELLO. Je félicite Bertrand Caparroy pour sa pugnacité dans ce dossier. Je le remercie de faire de la résistance. Heureusement que ce département se préoccupe du déploiement du numérique. Si on devait se limiter aux compétences obligatoires, le social et la petite enfance, nous ne répondrions pas aux attentes de nos concitoyens. Je me félicite de cette démarche. Sur mon territoire, une communauté de communes est tout à fait volontaire dans ce déploiement du numérique et du très haut débit. Elle se demande comment répondre aux attentes des populations avec l'appui de l'Etat, à la Grande Paroisse, à Echouboulains, à Forges etc.

Merci Bertrand pour ta pugnacité sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT. On a été un des tout premiers départements à se doter d'un schéma départemental d'aménagement numérique. On a été retenu pour un site pilote d'expérimentation de déploiement de la fibre optique en zone périurbaine avec le succès formidable de Chevry-Cossigny. On a été retenu au titre des projets européens. On confirme aujourd'hui notre avance en étant une toute première collectivité française à déposer un dossier de subventions au titre du fonds national d'aménagement numérique. Moins d'une dizaine de dossiers a été déposée, la région auvergne, la Manche, le Calvados, le Loiret etc.

Nous ne pourrons avancer seuls. Nous aurons besoin pour franchir une étape supplémentaire de trouver les partenariats territoriaux avec les intercommunalités et la région. C'est à cette condition que nous pourrons avancer. C'est ce syndicat numérique qui devra faire les choix de priorisation et d'arbitrage en fonction des capacités budgétaires qui pourront être mobilisées.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CAPARROY. Jour après jour, les intercommunalités déclarent leurs intentions, prennent les compétences et demandent à adhérer au syndicat mixte.

M. LE PRESIDENT. Nous n'avons pas d'inquiétude du côté de la volonté de nos partenaires territoriaux en Seine-et-Marne, pour être à nos côtés dans cette étape importante de montée en débit et d'équipement numérique du territoire. On ne peut dire de même pour la relation avec les opérateurs privés quels qu'ils soient. Ils développent de façon active une certaine vision du développement numérique mais c'est la leur, celle de leurs intérêts. Ils n'apportent pas à nos yeux suffisamment de garanties pour une couverture homogène du territoire. Ils se saisissent des parts les plus intéressantes, les plus rémunératrices en regard de l'investissement à réaliser avec le risque d'aggraver ou de faire perdurer la fracture numérique territoriale. Comme opérateur publique nous ne pouvons pas être sur la même ligne. Nous devons à nos concitoyens quelle que soit leur localisation, une réponse de même nature, opérationnelle et aussi rapide que possible. Certains secteurs ruraux et urbains ne seront pas couverts par l'initiative privée dans un court délai.

Il faut une articulation entre le privé et le public. Cette articulation ne peut pas être, le privé se saisit de ce qu'il veut faire, le plus vite possible et le public s'occupe du solde. Il doit y avoir une négociation conduite avec intelligence sur la base du schéma que nous avons élaboré qui donne des prescriptions techniques de la géographie du réseau. Si les privés se saisissent d'une fraction du réseau, nous risquons d'avoir un enchérissement de notre investissement complémentaire. Ca n'est pas acceptable.

Il y a aussi la question de la neutralité de ces réseaux privés par rapport à l'accès au Net. Les réseaux d'initiative publique, beaucoup d'acteurs dans les territoires le disent, apportent une garantie de neutralité dans les usages qu'on ne connaît pas pleinement. Nous avons toujours été attentifs à travailler sur le développement des réseaux et des infrastructures mais également à nous préoccuper du développement des usages qui doit avancer de pair. L'un et l'autre n'ont de sens qu'ensemble.

N° 1/02

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Je serai nettement plus bref.

M. LE PRESIDENT. Même si le dossier est épais.

M. CAPARROY. Vous avez le détail de tout ce qui s'est passé en 2010 en rapport avec la délégation de service public. C'est très finement expliqué. Ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux. Il n'a suscité aucune observation. Celles faites sur la commercialisation du réseau qui montrait que Semafor était en dessous de ses prévisions, n'ont plus lieu d'être. Le 31^{ième} comité de suivi s'est tenu cette semaine. Il a mis en évidence qu'en 2011, les prises de commandes étaient très largement supérieures aux prévisions. Notre délégué travaille très bien en 2011. Ses perspectives 2012 sont bonnes aussi. C'est juste une prise de connaissance du dossier.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme sur ce très gros dossier.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des questions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit de notre contribution au projet de SDRIF de la région d'Ile-de-France révisé.

Comme je l'ai rappelé de nombreuses fois en commission, il s'agit d'une espèce de portée à connaissance que le conseil général de Seine-et-Marne a décidé d'amener à la région en préliminaire à l'ensemble du processus d'élaboration sous l'égide conjointe de la région et de l'Etat, pour fournir pour le 13 décembre 2013 une nouvelle mouture du schéma directeur de la région d'Ile-de-France.

Pour avoir participé à l'élaboration de la première contribution de la Seine-et-Marne en 2008, je pense que ce projet possède une densité, une synthèse beaucoup plus forte. Cela pèsera davantage que notre contribution précédente de 2008.

Cela a été réalisé dans des délais très courts, environ six semaines d'où un document nécessairement court et de synthèse mais qui a plus de poids.

Le rapport nous rappelle le contexte réglementaire et législatif de la révision du SDRIF 2008. Trois défis sont au programme du SDRIF et cinq grands objectifs. Cela doit cadrer avec la loi relative au Grand Paris.

La contribution du département compte quatre points :

- mettre en lumière les grands enjeux de l'aménagement du territoire de la Seine-et-Marne, partie introductive de la contribution ;
- faire prendre en compte les orientations du projet de territoire sur lesquelles nous sommes tous d'accord ;
- intégrer les projets non pris en compte lors de l'élaboration du SDRIF 2008 ;
- proposer un suivi de l'application du SDRIF sur les documents d'urbanisme par la région.

C'est un outil pour mettre en lumière les éventuelles dérives de la mise en œuvre du SDRIF qui pourrait y remédier dans des délais raisonnables ce qui nous conviendrait parfaitement.

J'ai proposé en commission de passer rapidement sur nos propositions de 2008 et nous avons examiné les nouvelles propositions. Je ne vais pas reprendre cette procédure ici aujourd'hui. Je propose simplement de mettre ce mémoire en débat sachant que la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Je partage totalement l'intervention de Jean Dey. Je complète son propos en rappelant que le calendrier est extrêmement contraint. L'intitulé « contribution du conseil général de Seine-et-Marne au projet de schéma directeur... » est un peu réducteur. Il aurait sans doute été préférable d'écrire pré-contribution ou éléments contributifs. C'est un simple porté à connaissance départemental pour la région qui n'a pas vocation à entériner la position définitive du département. Il reprend pour 95 % de son contenu des points déjà soulevés lors de notre précédent examen du SDRIF et d'autres contributions aux vœux qui ont reçu les suffrages de notre assemblée depuis lors, comme le projet de territoire ou notre contribution à la stratégie régionale de développement économique.

Je voudrais lever les interrogations perçues lors des commissions de cette semaine. Les consultations avec les élus de cette assemblée mais aussi avec ceux des EPCI, des communes, commenceront bien à partir de janvier 2012. Comme l'a souhaité la région d'Ile-de-France, le département mènera les discussions et fera place à une large concertation bien entendu.

Je souhaite vous proposer dès aujourd'hui la création d'une commission *ad hoc* chargée de suivre les travaux du schéma directeur de la région d'Ile-de-France comme en 2005. A l'époque elle comptait une quinzaine de membres. Si vous en êtes d'accord, cette commission pourra être composée de 8 élus de la majorité, 6 de l'opposition afin de respecter les proportions de nos différentes commissions techniques qui ont toutes à voir avec la révision de ce schéma.

Cette commission pourrait se réunir dès janvier pour évoquer le calendrier et la méthode de travail à venir et analyser les retours des communes et des EPCI que nous commençons à avoir mais que nous n'avons pas eu le temps d'analyser sérieusement. A ce stade de la procédure, j'insiste sur le fait que nous n'en sommes qu'à une pré-consultation. La phase de concertation formelle débutera après les fêtes. Il m'apparaît ainsi beaucoup plus sage de l'attendre pour discuter de toute demande d'amendement sans précipitation.

Je veux redire devant vous, combien la procédure de révision du SDRIF doit être l'occasion pour nous de réaffirmer sur la base de notre projet de territoire notre volonté de contribuer au

dynamisme de la région et de mettre en lumière le nouveau modèle de développement que nous appelons de nos vœux sur notre territoire de grande couronne.

La parole est à Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. Nous étions extrêmement inquiets par une prise de position aujourd'hui. Je suis président d'EPCI, je n'ai eu que trois jours. J'ai dit qu'on verrait ça la prochaine fois. Puisque vous proposez une commission monsieur le président, je vous demande une courte suspension de séance.

M. LE PRESIDENT. La séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance est suspendue à 10 heures 35.)

-:-

(La séance est reprise à 10 heures 45.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

J'ai proposé au président du groupe USM de nous caler sur d'autres départements franciliens qui n'ont pas jugé utile ni possible de véritablement délibérer durant cette phase de précontribution. Ils ont envoyé des éléments à la région directement, d'exécutif à exécutif, sans l'aval de la délibération. Nous viendrons sur une délibération d'assemblée évidemment, au-delà de la phase de travail dont on vient de parler. Ainsi ce sera sans ambiguïté et cela redonnera à cet élément contributif un statut de contribution initiale qui n'est pas absolument finalisée, même si je trouve que la qualité de ce qui nous est proposé ici est à souligner.

M. HYEST. Monsieur le président, je vous remercie de votre proposition. Concernant le SDRIF il y a des interrogations. Est-ce que le contournement de Melun disparaît ? Est-il toujours souhaité par le département ? Il y a un certain nombre d'ambiguïtés.

Les grands équipements c'est un peu compliqué dans le SDRIF parce que c'est d'autres schémas parfois comme le schéma hospitalier etc.

Des EPCI ont travaillé. Laurence Picard m'a fait part d'un certain nombre d'observations sur des schémas modifiés en matière de transport etc.

Je vous remercie de votre proposition au nom du groupe monsieur le président. Il faudra travailler très rapidement au mois de janvier. Dans le calendrier on a l'impression que la consultation des conseillers généraux... Ou bien on réagira à la délibération du conseil régional. Il y a un problème de calendrier de nouvelle consultation du conseil général qui pourra se résoudre.

On vous donnera les noms de nos représentants à cette commission.

M. EUDE. Ce document sera transmis par l'exécutif sans qu'on en délibère ce matin. Je l'ai trouvé d'une grande qualité. Je remercie tous les contributeurs de nos services. Je dis parfois qu'on est submergé de projets et qu'on a bien du mal à capitaliser tout cela. Ce document montre une grande force des services pour capitaliser le travail réalisé au cours de ces derniers mois et de ces dernières années. Je constate une sacrée montée en vision stratégique et compréhension de notre département. Ca ne veut pas dire qu'il ne reste pas du travail à faire.

Le temps de la construction du schéma par la région n'est pas tout à fait celui des consultations des instances. C'est en ce moment que se construit la vision régionale du SDRIF, pas dans quelques mois, quand nous aurons à réagir à celle-ci. J'ai participé aux ateliers de la région sur cette révision. Cela va aller assez vite. On ne peut attendre notre contribution. Il y a des choses essentielles qu'on doit dire maintenant, même si après on pourra affiner. C'est maintenant que ça se joue.

On a vu le résultat de l'intervention de la Seine-et-Marne, dans les propos tenus dans les différents ateliers, en particulier par le vice-président Alain Amedro. Les enjeux de la Seine-et-Marne sont intervenus plusieurs fois dans les débats ; ce n'était pas le cas, quelques années en arrière.

Le débat entre nous est indispensable, mais la présence de notre vision stratégique déjà bien établie, au sein de la région me semble aussi décisive.

M. BALLOT. L'intervention de Gérard Eude me conforte dans mon impression. Ce document a été fait par des techniciens avec une patte technocratique. Je me suis élevé contre le fait que les élus n'ont pas été associés à la réflexion. Vous avez rectifié le tir. Donc je salue le retour de la démocratie dans cette enceinte. *(Murmures de protestation sur des bancs du groupe socialiste.)*

M. LE PRESIDENT. Il y a toujours ici une ambiguïté sur le rôle des élus. Je tiens absolument à différencier - même si ça choque mon opposition, notre opposition - les élus en charge d'une responsabilité exécutive, de ceux qui contribuent à la délibération.

M. BALLOT. C'est lamentable d'entendre ça ! C'est honteux !

M. LE PRESIDENT. Cher Jacques, c'est une réalité institutionnelle : des élus sont en charge d'une responsabilité exécutive ; ce n'est pas la collégialité de l'assemblée qui porte l'exécutif. C'est ainsi.

M. BALLOT. C'est lamentable !

M. LE PRESIDENT. Ca ne veut pas dire qu'un certain nombre d'éléments ne viennent pas en délibération devant l'assemblée tout entière, bien entendu. Vous délibérez sur le budget, sur les grandes orientations ; mais souffrez qu'un exécutif agisse, travaille et assume des responsabilités dans l'autorité sur les personnels par exemple etc. C'est dans la loi. Ca peut vous choquer mais c'est ainsi.

M. BALLOT. Comme pour le SDRIF vous en êtes là... C'est lamentable. Vraiment c'est honteux. Il faudrait que les Seine-et-Marnais aient connaissance de votre méthode de travail.

M. LE PRESIDENT. Vous pouvez monter sur vos grands chevaux. Je ne vois rien de scandaleux dans le fait que je présente la proposition et que vous l'acceptez ; et que ce document soit transmis au nom de l'exécutif parce qu'il n'est pas délibéré. La loi indique que le président que je suis prépare les délibérations de l'assemblée départementale. Il faut bien un travail en amont. On ne peut ici, à partir d'une génération spontanée, élaborer des documents de cette complexité et de ce niveau d'enjeu. Il faut bien un travail préalable. Ca vous choque, dont acte. Mais je ne vois rien qui mérite une critique.

Mme PICARD. La sérénité de cette assemblée passe par le respect de l'opposition. Vous ne pouvez vous affranchir du fait que dans 20 cantons sur 43, les Seine-et-Marnais nous ont choisis pour défendre ce territoire. Vous devez avoir avec nous une consultation minimum sur ces sujets d'importance et d'avenir.

M. LE PRESIDENT. Je ne prétends rien de contraire.

Mme PICARD. Vous venez de dire quasiment l'inverse.

M. LE PRESIDENT. Absolument pas.

Mme PICARD. « L'exécutif c'est moi. » Nous respectons l'exécutif mais nous existons quand même et nous avons à porter les projets dans les territoires.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai jamais prétendu le contraire. Je vous ai dit que nous allions délibérer en assemblée. Je respecte absolument le rôle de l'assemblée délibérante. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Mais le travail préparatoire incombe à l'exécutif, un travail en amont et en aval. Il ne peut y avoir de confusion. L'exécutif ne se partage pas à 43. C'est la délibération qui se partage à 43.

M. BALLOT. La réflexion peut se partager.

M. LE PRESIDENT. Evidemment.

M. JULLEMIER. Comme l'a dit le président, Hiest, nous prenons acte de votre retrait aujourd'hui de ce document.

Comme l'ont souligné nos collègues, manifestement il existe un problème de concertation comme il y a quelques semaines sur le dossier des transports scolaires où vous l'avez reconnu.

M. LE PRESIDENT. Je n'ai rien reconnu du tout.

M. JULLEMIER. Si ; cela a été noté dans la table ronde et les documents qui y figurent : manque de concertation avec les usagers et les collectivités.

Une philosophe allemande Hannah Arendt a écrit : « Le pouvoir correspond à l'aptitude à agir de façon concertée. » Vous vous maintenez sur une position de l'exécutif. On a bien noté que ce document a été fait par l'exécutif. Il ne prend absolument pas en compte les élus de nos territoires que nous sommes. Il ne prend pas en compte les remarques des maires et présidents d'EPCI qui ont répondu, pour certains d'entre eux, à votre demande. Aucun élément n'a été repris dans ce document.

Nous prenons acte qu'il est retiré. J'espère qu'il ne sera pas trop tard pour le travail que vous souhaitez faire de concertation. Le manque de concertation est bien souligné aujourd'hui, à regret. Sur un territoire comme Melun-Val-de-Seine, Jean-Jacques Hiest, l'a précisé tout à l'heure, ne figurait plus le contournement aujourd'hui dans le SDRIF. Il y a aussi le contournement de Coulommiers.

J'ai vu aussi un désengagement du conseil général de la politique des transports notamment où étaient prévus des transports en site propre. Vous revenez en arrière sur des Seine-et-Marne Express, ce qui est très étonnant pour vous qui avez sollicité la présidence de la commission d'Ile-de-France du GART, il y a peu de temps. Cela va un peu à l'encontre d'une politique volontariste des transports. J'espère que nous aurons l'occasion de faire valoir les intérêts de nos territoires dans ce domaine.

M. LE PRESIDENT. Vous pouvez tous noter sur vos agendas, une séance publique lundi matin. Vous l'avez compris.

M. GAUTIER. Je suis assez surpris de voir certains découvrir le fonctionnement d'une assemblée et le fonctionnement démocratique dans notre pays.

Je ne suis pas d'accord pour que ce dossier soit retiré. Il faut qu'il soit transmis en l'état, dans le cadre de la concertation et du SDRIF. Les décisions sont en train de se prendre actuellement. Les délais courent. Nous pouvons continuer à travailler. Ce document est assez bien fait, même s'il est perfectible. Il tient compte non seulement de la réflexion menée par des services, des élus de la majorité certes et par l'exécutif de cette assemblée. Il tient compte aussi de toutes les réflexions, de tous les éléments débattus dans cette assemblée et dans des commissions, venant des territoires.

Je m'oppose à un retrait. Ce document doit être transmis de façon formelle par l'exécutif de ce département, au conseil régional, pour que la réflexion continue. Dans le cadre de la concertation du SDRIF prévue par le conseil régional, une commission a été créée où nous participerons. Nous amenderons ce document. Une délibération formelle sera prise par cette assemblée. Je ne vois pas où la démocratie est entachée. Nous sommes bien dans une démarche de propositions, d'avancées.

Pour mon territoire, il y a des éléments forts dans ce document. Je pense notamment aux éléments du SDRIF 2008 à actualiser et à des éléments nouveaux à intégrer. S'ils ne sont pas portés à connaissance aujourd'hui dans le cadre de cette concertation, ça serait une erreur pour les élus que nous sommes. Je pense notamment à l'extension du RER E. Si elle n'est pas portée à connaissance de manière formelle, par le conseil général aujourd'hui, on arrivera après la bataille ce que je ne souhaite pas.

M. BONTOUX. Je ne suis pas du tout d'accord avec la description de l'opposition. C'est passé dans toutes les commissions où on pouvait débattre sur le document soumis par le président, l'exécutif, ce qui est tout à fait normal. Il n'y a pas eu débat dans les commissions où je siégeais lundi matin.

Il y a une dérive depuis quelques années. Les commissions sont expédiées. On ne discute pas. Parfois on n'y vient pas. Il faudrait que les commissions servent à quelque chose.

Le document qui nous est soumis est très lié à notre projet de territoire. Il est cohérent avec ce projet qui a fait l'objet de nombreux débats dans notre assemblée avec l'ensemble de la société civile seine-et-marnaise.

J'y retrouve des contributions de collectivités territoriales. On sent que le document a été progressivement affiné. Pour les communes, communautés de communes et d'autres EPCI qui voulaient intervenir, elles avaient la possibilité de faire évoluer le projet de territoire. On peut encore le faire.

Ce document n'a que trop tardé. Il faut le mettre en application sinon on aura beaucoup de retard. Arrêtons de polémiquer de manière stérile. On doit discuter en commission. Apportez les documents pour amender, procéder à des aménagements.

Essayons de revenir à l'essence de notre travail, de ne pas être expéditif et de réserver la séance à des déclarations solennelles. Il peut y en avoir une au nom des groupes mais il ne faut pas polémiquer sur le fond alors qu'on a eu l'opportunité en commission d'en débattre.

M. TURBA. Au nom du groupe socialiste, il est hors de question que ce document soit retiré.

M. HYEST. Il n'est pas retiré.

M. TURBA. Il y a des mots qui ont été... Je ne vous ai pas interrompu, je vous remercie d'en faire autant.

Il est hors de question pour nous que ce document soit retiré purement et simplement. Il doit être transmis à la région. Il reflète l'état de nos préoccupations et de notre vision stratégique pour ce territoire. Il est conforme à tout ce dont nous avons pu discuter, voter, réfléchir au cours des dernières années.

Un tel document ne serait être l'addition de projets communaux ou intercommunaux. Il exige une vision stratégique pour l'ensemble du territoire seine-et-marnais. Il s'appuie sur le projet de territoire que nous avons voté. Il me semble important qu'il soit transmis dans les meilleurs délais parce que tout retard pris dans l'expression de notre département ne le servirait pas.

Sachons raison garder. Les propos de Jacques Ballot étaient un tout petit peu excessifs et je pèse mes mots. La proposition du président de constituer un groupe de travail me convient, pour enrichir, s'il est besoin, le texte initial qui doit être transmis.

Mme PICARD. Je ne suis dans aucune commission technique, seulement dans la commission des finances où on n'aborde pas ce rapport. Je peux ici faire une remarque parce qu'on n'a pas été consultés. Je ne siége pas non plus au conseil participatif du projet de territoire. Beaucoup d'instances sont à l'extérieur qui consultent des partenaires mais la consultation des conseillers généraux d'opposition, je vous confirme qu'elle est quand même assez limitée... Nous le regrettons. Que ce document soit transmis en l'état, si c'est un brouillon je veux bien mais il y a des erreurs.

Le projet destination Brie est dans le pôle touristique sud... alors que c'est La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher, Rebais et Coulommiers. Je me demande si notre lecture des dossiers ne vous serait pas bénéfique... ce qu'on vous propose de faire...

M. GUERIN. Je suis très surpris par les leçons que voudrait nous donner aujourd'hui le groupe USM-UMP. Je suis conseiller général dans la majorité ici ; je suis également conseiller municipal dans l'opposition dans ma commune. Je peux comparer les méthodes utilisées par chacun. Je vous rappelle que dans ma commune, le maire a été un candidat présenté par l'USM. J'aimerais bien qu'un jour, dans ma commune, on nous propose à nous, opposition, de participer à de telles commissions de travail. Je ne l'ai jamais vu. J'aimerais que l'on vérifie que les EPCI dirigés par vos amis, qui ont fait des contributions, ont délibéré à chaque occasion sur la contribution adressée au département. On ne peut tenir un propos ici et un autre différent, ailleurs.

M. HYEST. Il faut raison garder. Monsieur Guérin, les EPCI ont eu 8 jours. Ce n'est même pas le délai pour les convoquer. Comme ici, c'est l'exécutif des EPCI qui a communiqué sans une délibération formelle.

M. GUERIN. On est bien d'accord.

M. HYEST. C'est pour ça que j'ai dit être d'accord avec la formule du président.

M. LE PRESIDENT. On ne va pas poursuivre cette polémique mal fondée pour l'essentiel.

Je veux faire écho au propos du début de Gérard Eude. On se félicite de la qualité du travail de nos fonctionnaires ; sans celui-ci, le travail politique que nous pouvons faire serait handicapé et amoindri.

M. HYEST. C'est évident.

M. LE PRESIDENT. Un petit coup de chapeau à nos équipes, ne fait pas de mal de temps en temps.

Dans un document de cette nature, nous agrégeons des travaux antérieurs qui ont pris beaucoup de temps et de débats ; 98 ou 99 % du contenu a fait l'objet de délibérations antérieures à divers titres, ici dans cette assemblée. La qualité vient aussi de cela.

Pour une minute, Arnaud de Belenet, sans relancer la machine à paroles.

M. DE BELENET. J'indique à mon collègue bien-aimé Guérin, que ce qu'il a dit est d'autant plus important et je suis d'autant plus en accord avec lui, que dans un conseil municipal, le territoire communal est représenté par la majorité. Au conseil général, si le représentant du canton est dans l'opposition et n'a pas la possibilité de s'exprimer et de contribuer aux travaux, c'est d'autant plus grave que c'est l'ensemble de son canton qui n'est pas représenté.

J'ai une question monsieur le président. J'ai noté que l'ensemble des membres de la majorité avait une délégation. Avec Sinclair Vouriot, j'ai déposé une motion concernant l'aqueduc de la Dhuis au nom du groupe USM. A la page 12 du journal départemental je lis que « les élus de la majorité ont proposé une motion en séance »... Ce n'est pas faux mais c'est aussi un mensonge par omission donc c'est un mensonge. Soit c'est un mensonge délibéré de la majorité, soit Sinclair et moi avons été intégrés à cette majorité... Je voudrais savoir quelle délégation vous envisagez de nous octroyer ? *(Rires dans l'assemblée.)*

M. LE PRESIDENT. Je vais y réfléchir, pour ce qui vous concerne Arnaud.

Je transmettrai au nom de l'exécutif départemental ces éléments à mon homologue, président de la région.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. L'article 255 de la loi Grenelle soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport du développement durable, avant le mémoire budgétaire, depuis un décret du 3 août dernier.

Comme ce décret est venu tardivement et notre organisation étant ce qu'elle est, il nous paraît difficile de présenter aujourd'hui un rapport sur le développement durable comme il mérite d'être fait pour une collectivité comme la nôtre. Fort heureusement, nous sommes engagés depuis des années dans une démarche de développement durable via l'Agenda 21 départemental qui a eu la reconnaissance du ministère de l'environnement. Il a fait l'objet d'une évaluation par le Comité 21 de 15 experts qui l'a validé ainsi que le deuxième plan d'action qui a reçu l'agrément du ministère de l'environnement sachant, à ma connaissance, que seulement trois départements en France, ont reçu ce type de reconnaissance.

Aujourd'hui nous proposons que l'évaluation de l'ensemble des actions, 9 grandes démarches de l'Agenda 21, tiennent lieu de rapport de développement durable d'une part ; d'autre part que soient examinées les propositions et la méthodologie qui conduiront à fournir à cette assemblée un rapport de développement durable digne de ce nom dès juin 2012, qui pourra s'intégrer pleinement dans la démarche d'élaboration du budget suivant.

On rappelle dans ce rapport : le plan climat départemental, le plan déplacement de l'administration, le plan départemental de l'eau, le projet éducatif départemental, le plan d'action handicap, le plan départemental de démographie médicale, le plan sur l'économie sociale et environnementale. A côté on trouve la mobilisation des acteurs et l'évaluation.

La méthodologie consiste essentiellement en l'élaboration d'un tableau de bord avec la reprise des enjeux du territoire, les objectifs du département et les principaux leviers d'action, tout cela en cohérence avec le rapport annuel et la démarche de performance et une nécessaire hiérarchisation des enjeux. Vu que ce rapport annuel devra mettre en avant les éléments jugés prioritaires au regard d'une vision commune et partagée des principaux enjeux départementaux.

Le point d'avancement des différents chantiers vous est présenté dans un tableau. L'évaluation proprement dite fait l'objet d'un travail important de la commission et du service. L'Agenda 21 qui nous est fourni en annexe contient le détail du point d'avancement des différents chantiers.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Ce projet de PNR concerne les cantons de Lizy-sur-Ourcq, Thorigny, Rozay-en-Brie, Coulommiers, la Ferté-Gaucher, la Ferté-sous-Jouarre, Rebais, Provins, Nangis, Meaux Nord, Meaux Sud et il faut ajouter Crécy-la-Chapelle qui ne figure pas.

La région d'Ile-de-France a délibéré le 27 juin 2007 pour lancer des études et la concertation en vue de la création d'un parc naturel régional sur le territoire de la Brie et des deux Morin. L'étude a montré la pertinence de ce périmètre. Il est proposé à présent au département d'adhérer au syndicat mixte d'études et de préfiguration qui doit être constitué pour préparer la création de ce PNR.

Le syndicat mixte aura pour mission l'ensemble des études jusqu'à la préparation de la charte constitutive préfigurant la création du parc naturel régional.

Le présent rapport a donc pour objet d'approuver les statuts proposés et de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter le département au comité syndical.

La commission a donné un avis favorable.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. FENART. Président, à mon avis, dans ce document, il y a une coquille. On a dû inverser un canton détenu par la majorité avec un détenu par l'opposition. Je ne vois pas des communes du canton de Provins dans le périmètre mais des communes du canton de Villiers-Saint-Georges.

M. LE PRESIDENT. C'est possible. Est-ce que les services peuvent vérifier ?

Mme DESHAYES, *directrice de l'aménagement et du développement des territoires*. On a bien des communes du canton de Provins dans le périmètre d'étude qui n'est pas le périmètre définitif parce que les communes sont en train de délibérer.

M. FENART. Lesquelles ?

Mme DESHAYES. La carte est très petite, j'ai du mal à voir les communes exactement.

M. CAPARROY. Non il n'y a aucune commune du canton de Provins.

M. LE PRESIDENT. Dans les cantons, dans l'objet du rapport, il faut mettre Villiers-Saint-Georges à la place de Provins

M. CAPARROY. Oui.

M. LE PRESIDENT. Avec cette correction, je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1/06

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Le présent rapport concerne la convention d'objectifs pour la mise en œuvre du GP3 du contrat de projets Etat-région sur le territoire d'intérêt régional de Sénart-Melun Val de Seine pour la période 2007-2013. Le département sera signataire en tant que soutien technique et financier de plusieurs opérations que vous retrouvez dans le rapport.

Sénart-Melun Val de Seine est l'un des quatre territoires d'intérêt régional et national identifiés à l'échelle de la région en Seine-et-Marne, les trois autres étant Marne-la-Vallée, l'agglomération de Meaux et la plaine de France-aire d'influence de Roissy.

Au total la participation du département au programme d'action établi dans le cadre du GP3 de Sénart –Melun Val de Seine s'élèverait à plus de 10,2 M€. Figure en annexe la convention d'objectifs à laquelle est joint le tableau récapitulant l'ensemble des actions.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/07

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Dans le prolongement de la délibération précédente, il s'agit de présenter l'avenant à la convention d'objectifs du contrat GP3 de la communauté d'agglomération du pays de Meaux. Le projet d'avenant a pour but de réévaluer l'enveloppe du contrat et par conséquent de modifier la tranche conditionnelle du programme d'actions suite au bilan intermédiaire réalisé.

La dotation globale prévisionnelle du GP3 a été actualisée à 16 750 000 € ce qui représente une réduction de 1 955 000 € par rapport à l'enveloppe initiale.

Les modifications au niveau du programme d'actions sont les suivantes.

La communauté d'agglomération du pays de Meaux a souhaité différer au-delà de 2013 la réalisation des opérations suivantes : centre aquatique, maison de l'environnement, liaisons douces sur le canal de l'Ourcq, la rocade nord-est non réalisable à l'échéance 2013.

Une nouvelle action est proposée au programme d'actions de la tranche conditionnelle, le conservatoire à rayonnement départemental.

Le bilan intermédiaire et les propositions de modification sont annexés au mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/08

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Dans le prolongement des deux délibérations précédentes, il s'agit de présenter un avenant à la convention globale d'aménagement du contrat GP3 de Marne-la-Vallée.

Suite au comité de concertation qui s'est tenu à mi-parcours, des modifications ont été apportées. Elles portent : sur une réduction de l'enveloppe globale du contrat qui passerait de 61 250 000 € à 52 285 000 € en raison d'un taux de construction inférieur à l'estimation de 2008 ; sur une rédaction par l'entente Marne-la-Vallée d'un nouveau programme d'actions compatible avec le calendrier et la nouvelle enveloppe du GP3.

Le département souhaite qu'une attention particulière soit apportée aux points suivants : la requalification de la RD 231 à Marne-la-Vallée, le TCSP entre Marne-la-Vallée et le secteur Esbly-Meaux, le franchissement de l'A4 à Collégien et le demi-échangeur Est en cours d'études.

Outre les opérations déjà adoptées par la convention globale d'aménagement, le conseil général pourrait à nouveau solliciter l'inscription de la reconstruction du collège de l'Arche Guédon qui est un projet majeur pour la restructuration du quartier.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Dans cette période où on nous demande beaucoup de constructions de logements, il faut bien mentionner que la région est probablement la seule aujourd'hui à l'accompagner réellement financièrement.

Le conseil général est aussi bénéficiaire dans cette politique GP3, pas simplement les intercommunalités.

Avec les trois conseillers généraux concernés sur le Nord-Ouest seine-et-marnais au côté de Roissy et avec le conseil général, nous avons obtenu que la région inscrive aussi un GP3 sur les trois cantons du nord-ouest seine-et-marnais. Les territoires pourraient obtenir 10 M€ pour leurs projets dans le cadre de l'accompagnement de leurs constructions de logements. Le dossier avance bien. Je tiens à saluer le travail des trois conseillers généraux concernés pour faire avancer ce dossier.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1/09

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit de délibérer sur le projet du Châtelet-en-Brie qui s'engage dans un contrat régional pour lequel nous contribuerions à l'aide d'une subvention départementale de 411 276 €. Les différents projets ont été examinés en commission qui a donné un avis favorable

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/10

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. On nous propose huit contrats ruraux.

Le premier est pour le SIVOM du Brasson, canton de Brie-Comte-Robert, 629 habitants au total pour la construction d'une école primaire et la réhabilitation d'une école maternelle.

Un premier contrat rural pour le SIVU de Monsanmartin, canton de Villiers-Saint-Georges, communes de Montceaux-lès-Provins, Sancy-lès-Provins et Saint-Martin-du-Boschet, 919 habitants au total pour la réalisation d'un ensemble scolaire sur le site de Sancy-lès-Provins.

Projet de premier contrat rural de la commune de Beauvoir, 204 habitants dans le canton de Mormant, pour l'église.

Projet de premier contrat rural pour la commune de Doue dans le canton de Rebais, 1002 habitants, pour la restructuration d'un logement en agence postale, la construction d'une salle multi-associative et d'une annexe de la mairie.

Troisième contrat rural pour la commune d'Ormesson dans le canton de Nemours, 252 habitants pour la construction d'une salle polyvalente, l'extension des ateliers communaux et l'aménagement des abords des équipements.

Troisième contrat rural pour la commune de Compans dans le canton de Mitry-Mory pour l'aménagement du parvis et de la place de l'église, l'aménagement d'un accès PMR à l'église, la requalification du nouveau cimetière.

Troisième contrat rural pour la commune de Montolivet dans le canton de La Ferté-Gaucher, 253 habitants pour la réhabilitation du lavoir de Thierceux et de ses abords et de la salle communale et la restauration de l'église.

Troisième contrat rural de la commune de Chatres, canton de Tournan-en-Brie pour la réfection de l'école et l'extension de la cantine, la création d'une salle d'activités et bibliothèque, la requalification de la cour et des abords.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ?

M. CAPARROY. J'en ai une sur le fait que les petites communes commencent à rencontrer des difficultés avec les banques qui leur refusent le prêt pour les 20 % qui restent à financer.

M. LE PRESIDENT. Ca va être la question montante, la capacité d'assurer la trésorerie pour conduire les opérations par le biais de l'emprunt.

M. CIBIER. La commune de Fouju a un contrat triennal de voirie mais elle ne trouve pas de financement.

M. EUDE. Pour un contrat triennal de voirie à Ferrières-en-Brie, Mme le maire est très inquiète pour la mise en œuvre à cause des difficultés de prêts des banques. On en a beaucoup dans le département, pour toutes les collectivités.

M. LE PRESIDENT. Nous ferons j'en suis convaincu, des économies forcées pour l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage extra départementales. Cela ne se fera pas à hauteur des souhaits de nos partenaires.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/11

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Le dispositif E-transformation⁷⁷ vise à soutenir le développement des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises, en favorisant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Une convention relative à la mise en œuvre de cette aide en Seine-et-Marne a été signée avec la région d'Ile-de-France le 30 juin 2010. Cependant, la commission permanente régionale réunie le 7 juillet 2011 n'a agréé que 9 projets sur les 10 présentés au titre du dispositif commun région/département. En effet, le projet de la société IZIMOBİ n'a pas été adopté par les élus régionaux. Afin de permettre au département de subventionner seul ce projet, et après avis favorable du conseil régional, il est proposé d'accorder une subvention de 7 500 € à la société IZIMOBİ.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme et j'en suis ravi. Je n'étais pas du tout content de la position de la région parce que ce dossier avait été éliminé par sa commission permanente sous le prétexte qu'il y avait de la géolocalisation et que c'était contraire à leur modèle de développement. Certains préfèrent laisser Facebook et autre Google et interdire à nos entreprises de travailler sur le sujet. Je suis content que le conseil général de Seine-et-Marne qui partage un certain nombre de choses sur le projet de développement ait l'intelligence d'aider ce type de petite société seine-et-marnaise.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/12

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. L'ARENE est un centre de ressources et d'expertise dans l'accompagnement des collectivités franciliennes dans la mise en œuvre du développement durable. Dans le cadre d'actions partagées au niveau de la requalification des zones d'activités, de la solidarité internationale, du plan climat et de la mobilisation des acteurs du territoire comme nous l'avons vu tout à l'heure en adoptant le rapport sur le développement durable, il nous est demandé d'accorder une subvention de 10 000 € à l'ARENE.

Avis favorable de la commission.

M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/13

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit de prolonger des conventions pour permettre le maintien de l'activité vélorail sur l'espace naturel du val du Haut Morin. Il y a aussi la mise à disposition de la gare de Trottignon.

Ces conventions s'assortissent évidemment de l'accord de subventions pour cet espace naturel sensible.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/14

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/15

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit d'un projet de création d'une zone de préemption au titre des ENS, sans délégation du droit de préemption du département. Ca concerne le territoire d'Oissery. Il s'inscrit dans le plan d'actions du schéma départemental des ENS, validé le 28 janvier 2011. Le principal enjeu du périmètre envisagé, d'une surface totale de 39 ha, c'est de préserver les zones humides au sein de la vallée de la Théroouanne.

Le groupe technique et le comité de suivi réunis le 22 septembre ont émis un avis favorable ainsi que la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2/01

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Dans le cadre du transfert du parc départemental de l'équipement, il est nécessaire de créer 12 emplois afin de permettre l'intégration des agents ayant exercé leur droit d'option, et d'assurer les recrutements sur les postes qui deviendront vacants dans le cours de l'année 2012. La création de 5 postes est également nécessaire dans le cadre de la création du service de médecine préventive interne du département. Enfin, la création d'un poste de coordonnateur en matière de protection de l'enfance au sein de la direction de l'enfance est nécessaire dans le cadre de l'appel à projet du fonds national de protection de l'enfance. Ces créations n'ont aucun impact sur le budget du département puisqu'elles font l'objet de compensations financières de la part de l'Etat et du fonds national de protection de l'enfance, ou de virements de crédits précédemment inscrits en dépenses de prestation.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2/02

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 41 042 € au restaurant interadministratif de Melun sur l'opération « subventions » votée au BP 2011 à hauteur de 1 486 340 € sur l'action « actions sociales ».

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le conseil du STIF en date du 7 février 2011, a décidé la création d'un titre de transport forfaitaire et zonal rechargeable sur Passe Navigo personnalisé, et unifié sous le nom d' « Améthyste ». Ce titre multimodal remplacera de fait les cartes Améthystes et Rubis actuellement délivrées par le département en format papier. Cette migration nécessite l'approbation par l'assemblée départementale d'un projet de convention, à signer entre le département, le STIF, le GIE Comutitres et les transporteurs (OPTILE, RATP, SNCF). Compte tenu des possibilités nouvelles offertes par ce titre multimodal, il convient de définir les critères d'attribution consacrés à cette aide volontariste.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hiest.

M. HYEST. Je souhaite avoir la garantie qu'avec ces nouveaux dispositifs, les personnes qui bénéficiaient de la gratuité comme les anciens combattants, pourront continuer à circuler sur l'ensemble du réseau francilien.

M. AÏELLO. Les personnes âgées de 65 ans et plus non-assujetties à l'impôt sur le revenu comme les personnes adultes handicapées pourront avoir la gratuité pour tous les transports.

M. HYEST. Sur l'ensemble du réseau.

M. AÏELLO. Oui.

M. LE PRESIDENT. Quelles sont les catégories pour lesquelles il y a réduction de la gratuité ?

M. MAILLIET, *directeur des transports*. Désormais la gratuité va s'appliquer sur le forfait dit de proximité. Ce dispositif accroît la gratuité pour les personnes âgées et les adultes handicapés qui bénéficiaient jusqu'à maintenant du demi-tarif. Elles auront désormais la gratuité sur les zones 4 et 5 au titre du forfait de proximité.

Les anciens combattants et les veuves de guerre qui avaient la gratuité avec la carte Améthyste sur l'ensemble du réseau ferré pour aller jusqu'à Paris, pourront bénéficier de la gratuité au titre du forfait de proximité et devront acheter comme les autres usagers le complément de parcours notamment pour aller à Paris.

Le dispositif budgétaire est maîtrisé avec des modifications de mobilité. On donne la gratuité aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux adultes handicapés sur le réseau ferré, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, globalement en Seine-et-Marne.

M. HYEST. C'est bien compliqué.

M. LE PRESIDENT. Montereau-Melun ou Nemours-Melun en train ce sera gratuit par extension. Mais l'accès à Paris nécessite un complément de parcours à partir de la limite départementale ou pour toute destination finale en dehors du département.

Nous avons estimé la gratuité sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Elle aurait multiplié par 2,5 l'intervention départementale qui serait passée de 3 à 7 M€ ce qui ne nous semblait pas absorbable dans la situation budgétaire actuelle. Nous avons fait ce choix et nous ne sommes pas les seuls. C'est la raison pour laquelle on plaide très fortement pour la mise en place de ce billet complément de parcours qui permet de ne payer qu'au-delà de la gratuité.

M. AÏELLO. Ce qu'on n'a pas su estimer c'est la proportion des personnes concernées par cette problématique, sur le complément.

M. LE PRESIDENT. Avec un dispositif de télébillétique, nous aurions des indications. Aujourd'hui on enregistre les entrants mais on ne sait pas où ils sortent. Si vous avez un pass navigo, on sait que vous montez en gare de Melun mais on ne sait pas où vous descendez. Il serait absolument nécessaire pour mesurer pleinement les effets budgétaires de tel ou tel système, de connaître l'ensemble des parcours des abonnés. Avec certaines cartes, des personnes font un déplacement aller et retour quotidien, d'autres deux. Aujourd'hui rien ne permet de le savoir. On mesure le trafic avec des comptages mais nous n'avons pas un retour technique que la télébillétique permettrait comme un Big Brother. Bien géré c'est extrêmement utile.

Mme NOURY. On compte de nombreuses cartes à Nangis. Les voyageurs vont souvent à Paris. Où trouveront-ils le supplément ?

M. MAILLIET. Vous approuvez une convention-cadre proposée à l'ensemble des départements. Il semblerait que l'ensemble des départements de grande couronne, quelle que soit leur appartenance

politique, décident ce que propose la Seine-et-Marne. En réunion technique nous voulions tous faciliter les déplacements sur les territoires de la grande couronne et compte tenu de la non-visibilité des déplacements vers Paris, il y aurait un complément de parcours à acheter en gare.

C'est une réforme très importante pas encore finalisée. En 2012 ce sera un gros projet de la direction des transports y compris pour la communication. Les premières cartes seront délivrées à partir de janvier 2013 et pendant un an. Toute l'année 2013 verra le passage en télébillétique. Ce dispositif s'appuie sur les CCAS et les communes lorsqu'il n'y en a pas. Il y aura un travail d'information très explicite auprès de ces populations sensibles.

Mme NOURY. La communication sera très importante. On compte sur vous pour nous la transmettre.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3/02

M. MARION, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne quatre projets d'avenants aux conventions partenariales des réseaux de transport "Si t'bus/STIGO" de la communauté d'agglomération de la Brie francilienne et du syndicat de transport intercommunal des communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière, "Sol'R" du secteur de Tournan-en-Brie et du Val Bréon, "Pep's" du secteur de Marne-la-Vallée et "Apolo 7" du secteur de Chelles.

La participation annuelle forfaitaire et actualisable du département pour l'ensemble de ces réseaux serait en augmentation de 128 080 € (moyenne 2011-2016).

Pour l'année 2011, la participation départementale supplémentaire serait d'environ 25 204 € correspondant à deux mois de fonctionnement des nouveaux services.

Ces avenants ont été adoptés par le conseil du STIF du 5 octobre 2011.

Les propositions d'amélioration et de restructuration sont en annexe du rapport.

Avis favorable unanime de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BARBAUX. Je veux noter l'implication entre la communauté de communes des sources de l'Yerres-Val Bréon et la ville de Tournan afin de jouer la carte des entreprises et des actifs de notre secteur. Dans cette jungle très difficile des procédures de transport, je tiens à remercier Laurent Mailliet et tout son service pour la qualité de leur travail.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques, je m'associe tout à fait à tes propos.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. DEY, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit d'organiser la viabilité hivernale en mettant en place un partenariat et un protocole à intervenir avec la chambre d'agriculture pour cadrer les modalités entre le monde agricole et le département. Ces modalités sont précisées dans ce mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis favorable.

Vous me permettez de remercier les services qui ont travaillé sur ce dossier beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Il vient compléter l'ensemble du dispositif, nos services qui font le maximum et qui n'ont pas été ridicules l'an dernier, il faut le rappeler, et les conventions signées avec les communes, beaucoup plus nombreuses cette année. Ainsi nous sommes armés pour affronter au mieux les aléas météorologiques.

M. LE PRESIDENT. Je m'associe tout à fait à tes remerciements et aux félicitations que tu adresses à nos équipes. Cette année on aura du sel en stock.

M. HYEST. Lorsque les épisodes neigeux sont exceptionnels, quels que soient les moyens, il est impossible que les services départementaux déneigent dans des délais très brefs. Nos concitoyens sont de plus en plus exigeants dans ce domaine. On le voit pour les communes. Beaucoup ont accepté pour les réseaux non prioritaires de passer convention avec le département. Ca ne nous fait pas plaisir puisqu'on ne nous donne que le sel qu'on va peut-être garder deux ans.

Le concours des agriculteurs existait dans les petites communes.

On doit utiliser des godets sans dents alors que nous avons des lames dans les services départementaux. Pour les routes prioritaires, le salage sera assuré par les services du département. Si on ne sale pas derrière, c'est un vrai problème.

Ca ne sera mis en œuvre que l'année prochaine. Beaucoup d'agriculteurs l'ont fait volontairement, ne demandant rien à personne, pour enlever des congères. Ca peut être mis en œuvre dès cette année avec certains agriculteurs, mais l'organisation rationnelle c'est pour l'année prochaine si je comprends bien.

M. AUBERT La convention devrait être signée dans les prochains jours. Dès cette année, les agriculteurs volontaires pourront réaliser le travail. Cette convention concerne le déneigement, pas le salage. Il s'agit de dégager des secteurs encombrés par des congères où on ne peut se rendre. On dégrossit le déneigement et on offre la possibilité de circuler mais dans des conditions toujours un peu difficiles.

M. PIEQUET. On ne peut qu'être favorable au recours aux agriculteurs pour déneiger les routes en secteur rural compte tenu de ce qu'on a vécu les trois hivers précédents. Mais les conditions posées à ce recours, des situations exceptionnelles d'enneigement réduisent considérablement le champ et la fréquence d'intervention. L'hiver dernier en secteur rural, nous avons été bloqués quatre fois par la neige, pas seulement pour l'épisode réputé exceptionnel de Noël dernier.

L'autre élément qui me paraît essentiel c'est qu'il n'y a pas l'organisation d'astreintes. Les agriculteurs ne seront pas prévenus en cas de risque d'enneigement exceptionnel. On risque de ne pas avoir d'agriculteur disponible au bon moment.

Il est prévu une intervention prioritaire sur le réseau et non pas en premier lieu sur le réseau de désenclavement. Lorsqu'on se rappelle le phénomène de Noël dernier. Il est bien évident que le réseau de désenclavement 3D aurait attendu longtemps l'intervention des agriculteurs dans ce cadre-là.

Ce système ne résoudra en rien les problèmes d'enclavement des secteurs ruraux. Je parle bien évidemment des voies de désenclavement. Compte tenu des conditions fixées, ce dispositif sera totalement inopérant. C'est de la poudre aux yeux, de la poudreuse... aux yeux.

Le président de la communauté de communes du pays de l'Ourcq a fait des propositions de partenariat, de vrai partenariat - il ne s'agit pas simplement de donner du sel - sur la base d'un schéma de désenclavement élaboré en concertation avec l'ensemble des communes du canton de Lizy-sur-Ourcq. La communauté de communes propose de fournir une dizaine de lames aux agriculteurs, d'avoir un référent neige joignable 24 heures sur 24 pour relayer les alertes et les instructions. C'est l'ébauche d'un système réellement efficace. Ca ne sera pas le cas du système que vous proposez. Il a pour seul but de calmer le jeu, voir en cas de dysfonctionnement de renvoyer votre responsabilité sur les agriculteurs.

Voilà ce que je voulais dire. Je le regrette vivement.

M. LE PRESIDENT. Si vous aviez raison, la chambre d'agriculture ne signerait pas la convention. Elle a été élaborée avec elle.

M. AUBERT. Cette convention a été élaborée par nos services et la chambre d'agriculture. Elle a fait l'objet d'échanges nombreux et divers ? compte-tenu de la complexité du système qui fait appel au volontariat. On n'a pas la compétence pour mobiliser les agriculteurs. On aura une liste de volontaires pour ces opérations fournies par la chambre d'agriculture. On les sollicitera en fonction des besoins géographiques et météorologiques.

M. BARBAUX. Je suis intervenu lors d'une séance sur le plan départemental de la santé pour l'établissement du centre médical et pédagogique de Neufmoutiers pour adolescents. Il connaît énormément de consultations dans le cadre de l'hôpital de jour. Je remercie les collaborateurs et les services de M. Bascoul qui sont venus. Nous avons travaillé avec le directeur de l'établissement. Nous avons trouvé une solution.

M. LE PRESIDENT. Merci car c'est difficile de réviser nos périmètres. Ils sont construits sur la base d'un temps de disponibilité des agents et du matériel qui ne sont pas extensibles. Il faut une cohérence des circuits qui ne peuvent pas dépasser un certain kilométrage, fonction du volume des bennes de sel. Mais il faut prendre en compte l'évolution des trafics, de l'urbanisation, pour que nos priorités soient effectivement sur les axes où il y a le plus de besoins. Il y en a partout mais il faut les hiérarchiser en fonction des réseaux.

Quand sont arrivées les interpellations pour modifier les niveaux de priorité, j'ai bien senti la résistance presque par principe de nos services. J'ai expliqué que la réponse ne pouvait pas être l'immobilisme absolu au motif qu'on a construit une géographie à un moment donné et qu'on ne pourrait pas y revenir. Les ajustements peuvent être à la marge parce que les moyens sont ce qu'ils sont ; on ne peut les surdimensionner. On ne va pas recruter pour une pointe de travail aléatoire de salage et de déneigement. Il faut pouvoir ajuster au cas par cas comme pour Jean-Jacques Barbaux qui a un établissement particulier dont le fonctionnement a évolué ces dernières années. On regarde pour trouver la solution avec un peu de pragmatisme ; sauf à faire appel à des moyens budgétaires dont nous ne disposons pas.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(Abstention de M. Piequet.)

N° 3/04

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. WALKER. Je remercie le conseil général. C'est un point accidentogène, en sortie d'autoroute, même s'il y a eu des aménagements auparavant. C'est le dernier d'une ville qui a connu beaucoup d'hécatombes au niveau routier. Je ne reprends pas le débat de début de séance. Ce dossier date de 2004-2005. Il avait été mené par l'Etat. Lorsqu'il a transféré ses routes en 2007, tout s'est arrêté. Il a bien fallu reprendre ce dossier mais il n'y a pas eu de compensation pour finir ce que l'Etat s'était engagé à faire.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Il s'agit d'une demande des élus du groupe USM pour constituer une mission d'information et d'évaluation de la MDPH. Je vous propose d'entendre Laurent Gautier.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'une demande d'élus du groupe USM de constitution d'une commission spéciale d'information et d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées. Nous devons statuer sur la mise en place de cette commission. Cela se ferait à compter de ce jour pour une durée maximale de six mois.

La composition se ferait selon le principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques de l'assemblée départementale, six représentants de la majorité et quatre de l'opposition.

Cette commission aura à examiner :

- le bilan de l'action de la MDPH depuis sa création en 2006,
- l'état des financements de la MDPH et de leur évolution depuis 2006, ainsi que sa répartition par financeur,
- l'état d'avancement des contentieux engagés par la MDPH vis-à-vis de l'Etat,
- l'impact des dispositions réglementaires de l'été 2001 sur l'activité et les moyens de la MDPH,
- la préparation des éléments de négociation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2013/2015.

Avis favorable de la commission sur un sujet important car nous sommes souvent interpellés sur le terrain.

Je vous propose de statuer sur la mise en place de cette commission.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite intervenir sur le fond ? Arnaud de Belenet.

M. DE BELENET. Le président du groupe, Paule Noury, Jacques Ballot, Laurence Picard sont intervenus sur le fond à plusieurs reprises.

J'interviens sur la forme. Il y a une confusion entre les commissions des articles 26 et 27. Il n'est pas envisageable de prescrire à la commission, à la différence de celle de l'autre article, son exacte mission. Au nom du groupe USM, je vous demande de modifier le projet de délibération et de supprimer l'article 4 inutile et potentiellement gênant.

M. LE PRESIDENT. Je ne vois pas ce qu'il aurait de gênant. Il précise dans quelle cadre cette mission d'information et d'évaluation se développe.

M. HYEST. Selon l'article 27 monsieur le président, c'est « ...évaluation d'un service public départemental » ou « ...sur une question d'intérêt départemental... »

On fait tout ce qu'on veut ou on peut puisque : « La mission peut demander l'accès à tout document et entendre toute personne susceptible... » On fait une évaluation d'un service. Il n'y a pas de restriction

Je vous l'ai dit monsieur le président : ou bien on ne fixe pas...

Arnaud de Belenet va vous donner un amendement.

Les moyens entrent dans l'évaluation. Vous n'avez pas encore l'expérience. Au Parlement on décide d'une mission d'information sur un sujet et on essaye d'ouvrir toutes les pistes. On parle aussi de tout ce qui marche bien. Ce n'est pas forcément critique. Il s'agit d'ouvrir la mission d'évaluation par rapport à ce que vous avez indiqué.

M. LE PRESIDENT. Je suis a priori ouvert. Je pense que sur cette question, il peut y avoir quelques malentendus. Sur le fond je n'ai aucune crainte d'une observation attentive du fonctionnement de la MDPH. Que proposez-vous comme extension ?

« Article 4 :

« a) le bilan de l'action de la MDPH depuis sa création en 2006, dans le contexte départemental, données comparatives, chiffres d'activités depuis 2006, les demandes déposées, les décisions rendues adultes enfants, analyse de la PCH et répartition des types d'aides, analyse des précontentieux et des contentieux ;

« b) état des financements de la MDPH et de leur évolution depuis 2006 ainsi que sa répartition par financeur, moyens financiers et humains, comptes administratifs, personnels, plans de formation, moyens consacrés à l'investissement dans la structure ;

« c) utilisation et fonctionnement du fonds de compensation ;

« d) impact des dispositions législatives de juillet 2011 sur l'activité et les moyens de la MDPH. »

A priori, je ne suis pas hostile.

M. TURBA. Nous avons eu une conférence des présidents de groupe. Il me semblait que nous avions réglé les choses.

J'observe que l'opposition est membre de la commission exécutive de la MDPH. Au travers de cette présence, sous réserve que les membres de l'opposition participent, elle a à sa disposition tous les éléments que M. Arnaud de Belenet souhaite. Ils sont dans les rapports d'activités de la COMEX. Il suffit de les lire et de les utiliser.

Je suis un peu surpris mais pas complètement. J'ai lu tous les procès en sorcellerie qu'ont pu écrire un certain nombre d'élus de l'opposition sur la MDPH. Je crains que cette commission ne soit que l'occasion d'en faire le procès.

Mme PICARD. Membre siégeant très régulièrement à la COMEX, je peux dire que ça ne suffit pas pour avoir une lecture complète des problèmes qui peuvent se poser. J'ai le souvenir d'une récente commission d'évaluation des process entre la MDPH et le conseil général où on a eu la présentation d'un raccourci de l'étude. Nous n'avons pas eu communication de l'ensemble de l'étude. Ce n'est pas un procès de dire ça. Ce n'est pas forcément à la COMEX d'analyser en profondeur les difficultés qui peuvent se présenter.

M. HYEST. Président, je vous ai indiqué que sans doute, on serait amené à apporter un certain nombre de précisions. C'est tout. Vous n'avez pas dû entendre la même chose monsieur Turba... J'étais d'accord sur la composition etc. On souhaite simplement préciser un certain nombre de choses qui ne sont pas anormales pour une mission d'évaluation.

M. TURBA. Je demande une suspension de séance pour examiner cette proposition d'amendement.

M. LE PRESIDENT. Nous entendons Lydie Autreux avant.

Mme AUTREUX. La COMEX gère quand même le GIP MDPH. Nous avons aussi des membres fondateurs qui sont des partenaires très investis, des représentants d'associations. Régulièrement, le rapport d'activité est présenté. Ça augmente de 10 % régulièrement. On note le désengagement de l'Etat avec le règlement d'une dette qui est longue. Le département est très investi.

Il faut peut-être revoir cette proposition qui nous est faite aujourd'hui. Je suis d'accord pour une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT. La séance est suspendue pour dix minutes.

(La séance est suspendue à 12 heures 16.)

-:-

(La séance est reprise à 12 heures 29.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

J'observe que s'il y a confusion sur la nécessité de préciser les missions de la dite commission selon l'article 26 ou 27, c'est parce que la demande initiale du groupe USM évoquait les deux articles. La confusion est dès le début. Je suis certain qu'il y avait les articles 26 et 27 dans le courrier de sollicitation. Peu importe. On va, je l'espère, tomber d'accord.

Nous vous proposons de retenir votre amodiation du projet initial, en particulier concernant l'article 2, la date de mise en œuvre. On ne se réunira pas pendant les fêtes. On repousserait au milieu du mois de janvier et même un peu au-delà formellement pour la réunion ce qui est tout à fait normal. Ce n'est pas la peine de manger un mois qui sera inutilisé. Le 16 janvier nous va bien.

Pour ce qui concerne l'article 4, nous retenons bien volontiers la totalité de vos propositions a) b) c) d).

Nous souhaitons les compléter par deux éléments qui étaient dans notre proposition et que vous n'avez pas repris.

En particulier introduire dans le b), au-delà de la précision « ...moyens financiers et humains, comptes administratifs, personnels, plans de formation, moyens consacrés à l'investissement... *état d'avancement des contentieux engagés par la MDPH vis-à-vis de l'Etat,* » puisque ces contentieux portent sur la mise à disposition de personnels pour l'essentiel ou leur compensation financière

On ajoute un e) qui reprendrait notre dernière suggestion « la préparation des éléments de négociation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2013/2015. »

Sous la réserve de ces sous-amendements à votre amendement, il n'y a pas de difficulté pour que nous acceptions cette proposition.

M. HYEST. Monsieur le président, nous sommes d'accord avec cette rédaction.

M. LE PRESIDENT. L'approbation est donc unanime.

J'ai les noms des six élus de la majorité : Mme Autreux, Mme Delessard, M. Turba, M. Mouton, M. Gauthier, M. Jamet.

Quels sont les noms pour l'opposition ?

M. HYEST. Mme Picard, M. Ballot, M. de Belenet, Mme Noury.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération ainsi complété, amendé et sous-amendé.

L'ensemble est adopté.

M. LE PRESIDENT. Je suis contraint mes chers collègues, d'interrompre notre séance à ce point d'avancement de nos travaux. Nous avons l'obligation de la CDCI pour bon nombre d'entre-nous cet après-midi.

J'invite celles et ceux d'entre vous qui ne sont pas trop pressés, à prendre quelques instants pour découvrir dans le hall, le marché de Noël et partager un petit rafraîchissement. C'est une initiative du conseil général.

Nous allons entendre la chorale des personnels du conseil général.

Prochaine séance publique, lundi 19 décembre 2011 à 9 heures 30 pour terminer notre ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 35.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire, de l'environnement et de l'agriculture ;

n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;

n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;

n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;

n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;

n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;

n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 ADOPTION DU PROCES-VERBAL N°0/01

6 DECISIONS DU PRESIDENT N° 0/02

7 MARCHES PUBLICS N° 0/03

8 DESIGNATIONS N°0/04

8 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
7/01	<p>Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012</p> <p>Interviennent : MM. le président, Turba, le président, Eude, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Dey, le président, Mme Tallet, MM. le président, Aiello, le président, Ballot, le président, de Belenet, le président.</p> <p>Il est donné acte.</p>	7 - EUDE Gérard
1/01	<p>Aménagement numérique : réponse à l'Appel à Projets du programme national "Très Haut Débit" concernant les réseaux d'initiative publique.</p> <p>Interviennent : MM. le président ; Aiello, le président, Caparroy, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	1 - CAPARROY Bertrand
		7 - EUDE Gérard
1/02	<p>Rapport annuel 2010 de la société Sem@for77, titulaire de la délégation de service public pour la construction, la mise à disposition, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	1 - CAPARROY Bertrand
		7 - MOUTON Jean-Louis

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/03	<p>Contribution du Conseil général de Seine-et-Marne au projet de Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France révisé.</p> <p>Interviennent : MM. Hiest, le président, Hiest, Eude, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, MM. le président, Ballot, le président, Jullemier, le président, Jullemier, le président, Gautier, Bontoux, Turba, Hiest, Turba, Mme Picard, MM. Guérin, Hiest, Guérin, Hiest, le président, Hiest, le président, de Belenet, le président,</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - DEY Jean</p> <p>3 - MARION Jean-Jacques</p> <p>4 - GAUTIER Laurent</p> <p>5 - CORNEILLE Bernard</p> <p>6 - PELABERE Michèle</p>
1/04	<p>Rapport du Développement Durable.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - DEY Jean</p>
1/05	<p>Adhésion du Département au Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.</p> <p>M. le président, Mme Deshayes, <i>directrice de l'aménagement et du développement des territoires</i>, M. Fénart, Mme Deshayes, MM. Caparroy, le président, Caparroy, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - AIELLO Léo</p> <p>7 - PICARD Laurence</p>
1/06	<p>Convention d'objectifs du GP3 du Territoire d'Intérêt Régional et National Sénart – Melun Val de Seine.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - GUERIN Jean-Pierre</p> <p>7 - MOUTON Jean-Louis</p>
1/07	<p>Avenant à la Convention d'objectifs du contrat « GP3 » de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - MARION Jean-Jacques</p> <p>7 - EUDE Gérard</p>
1/08	<p>Avenant à la Convention globale d'aménagement du contrat « GP3 » de Marne-la-Vallée.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>1 - MARION Jean-Jacques</p> <p>7 - EUDE Gérard</p>

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/09	Contrat régional de la commune du Châtelet-en-Brie. Adoption du projet de délibération.	1 - DEY Jean
		7 - CIBIER Christian
1/10	Projets de contrats ruraux. Interviennent : MM. Caparroy, le président, Cibier, Eude, le président. Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand
		7 - CIBIER Christian
1/11	Subvention exceptionnelle à la société IZIMOB Adoption du projet de délibération.	1 - AIELLO Léo
		7 - EUDE Gérard
1/12	Attribution d'une subvention à l'ARENE. Adoption du projet de délibération.	1 - DEY Jean
		7 - DE BELENET Arnaud
1/13	Partenariat entre l'Office de Tourisme de La Ferté-Gaucher et le Département de Seine-et-Marne relatif à l'activité vélorail sur l'Espace Naturel Sensible "Le Val du Haut Morin" (avenant n° 6) et avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de la gare de Trottignon. Adoption du projet de délibération.	1 - DEY Jean
		7 - BALLOT Jacques
1/14	Espaces Naturels Sensibles - Extension d'un périmètre de préemption à Précy-sur-Marne. Adoption du projet de délibération.	1 - CORNEILLE Bernard
1/15	Espaces Naturels Sensibles - Création d'un périmètre de préemption à Oissery. Adoption du projet de délibération.	1 - CORNEILLE Bernard
		7 - PARIGI Jean-François
2/01	Personnel Départemental : création d'emplois permanents. Adoption du projet de délibération.	2 - LAPLACE Jacky
		7 - TALLET Maud

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
2/02	Action sociale en faveur du personnel : répartition des crédits de subvention. Adoption du projet de délibération.	2 - LAPLACE Jacky
		7 - TALLET Maud
3/01	Passage en télébillettique des titres de transport Améthyste et Rubis. Approbation de la convention encadrant le dispositif de financement et de distribution de ce nouveau titre intitulé « Améthyste ». Interviennent : MM. le président, Hiest, Aiello, Hiest, Aiello, le président, Mailliet, <i>directeur des transports</i> , Hiest, le président, Aiello, le président, Mme Noury, M. Mailliet, Mme Noury. Adoption du projet de délibération.	3 - AIELLO Léo
		7 - TALLET Maud
3/02	Réseaux de transport - Projets d'avenants aux conventions partenariales. Intervient : MM. le président, Barbaux. Adoption du projet de délibération.	3 - MARION Jean-Jacques
		7 - PARIGI Jean-François
3/03	Organisation de la viabilité hivernale. Approbation d'un protocole à intervenir avec la Chambre d'agriculture, relatif aux modalités de partenariat entre le monde agricole et le Département dans le cadre d'interventions de déneigement en situations exceptionnelles. Interviennent : MM. le président, Hiest, Aubert, Piequet, le président, Aubert, Barbaux, le président. Adoption du projet de délibération.	3 - DEY Jean
		7 - AUBERT André
3/04	RD 607. Aménagement d'un giratoire et d'une piste cyclable au carrefour de la Saussaie, sur le territoire de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. Dossier de prise en considération et approbation de la convention à intervenir avec la Commune. Intervient : M. Walker. Adoption du projet de délibération.	3 - CORNEILLE Bernard
		7 - AUBERT André

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/00	<p>Demande d'élus du groupe USM de constitution d'une mission d'information et d'évaluation de la MDPH.</p> <p>Interviennent : MM. le président, de Belenet, le président, Hiest, le président, Turba, Mme Picard, MM. Hiest, Turba, le président, Mme Autreux, MM. le président, Hiest, le président, Hiest, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération complété, amendé et sous-amendé.</p>	4 – GAUTIER Laurent

SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

2 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 4/01

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. On nous propose des aides pour des associations : l'association Jumeaux et Plus 77 800 €, le SAJED 10 000 €, l'association AURA 77 700 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/02

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'une convention dans le cadre de l'accompagnement de la fonction parentale et du renforcement de l'offre d'accompagnement à domicile. Le présent rapport a pour but de renouveler cette convention entre le département et l'association Domicile Action afin de poursuivre le partenariat engagé sur des bases réactualisées.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, place le département dans un rôle de chef de file en matière d'orientation professionnelle et d'insertion sociale des bénéficiaires du R.S.A. Ainsi, il peut décider de confier l'accompagnement social de tout ou partie des bénéficiaires du R.S.A soumis aux droits et devoirs, à un organisme chargé du service de la prestation. Le partenariat mis en place avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne depuis le 1^{er} janvier 2011 s'inscrit dans ce cadre et s'adresse plus particulièrement aux bénéficiaires R.S.A. "généralisé" ou "généralisé majoré" avec enfant de moins de trois ans. Les CAF. proposent ce service à titre gracieux. Ce partenariat est complémentaire de l'intervention du service social départemental et vient en appui du travail déjà réalisé par les maisons départementales des solidarités.

Au regard du bilan effectué, il s'agit donc de renouveler la convention précédemment conclue à titre expérimental.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active a prévu la mise en place d'une instance, l'équipe pluridisciplinaire chargée de rendre un avis sur les propositions de réorientation des bénéficiaires, ainsi que sur les propositions de réduction ou de suspension de l'allocation. La mise en œuvre effective des 14 E.P. dans le département depuis deux ans, ainsi que la création de nouvelles instances de coordination départementale et territoriale des politiques de solidarité, conduisent à faire évoluer leur rôle et leur fonctionnement afin de mieux correspondre aux attentes du département et des différents acteurs intervenants dans le champ du R.S.A. Il s'agit ainsi de proposer un nouveau règlement intérieur des E.P. intégrant ces évolutions.

Depuis leur mise en place, l'activité des équipes pluridisciplinaires connaît une augmentation constante. Le nombre de foyers bénéficiaires du R.S.A. a crû fortement au cours de 2010 pour atteindre 24 260, en augmentation de 45,9 % entre le 1^{er} juin 2009 et le 31 décembre 2010 et une augmentation de 8,8 % en 2010.

Néanmoins ces équipes pluridisciplinaires qui prononcent un avis sur les suspensions ou réductions de l'allocation n'interviennent pas au moment de la demande de rétablissement. Le référent unique, prévu par la loi, est à l'initiative de la demande de rétablissement.

Il s'agit donc de modifier l'article 1 du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires afin qu'elles puissent se prononcer sur les conditions de rétablissement de l'allocation R.S.A. des bénéficiaires.

Par ailleurs, la création de nouvelles instances de coordination départementale et territoriale des politiques de solidarité a entraîné une évolution des ateliers et des C.L.I.L.E. Celles-ci ont été amenées à disparaître au profit des conférences territoriales des solidarités et de la conférence départementale des solidarités.

Il s'agit de modifier également l'article 3 du règlement intérieur afin de le faire correspondre à l'organisation en place, à savoir qu'un conseiller général a été désigné en qualité de président pour chacune des 14 équipes pluridisciplinaires du département.

On nous propose d'approuver le nouveau règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/05

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le F.A.J. permet d'attribuer aux jeunes seine-et-marnais en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, ou de les aider pour leurs besoins alimentaires ou primaires, y compris dans l'urgence. Ce règlement indique notamment les 14 commissions locales d'appui avec leur composition. Elles sont présidées par un représentant du président du conseil général. Elles décident de l'attribution des aides financières. Elles ont un rôle consultatif.

La gestion des C.L.A. est assurée par les M.D.S.

L'association INITIATIVES 77 assure la gestion financière et comptable du F.A.J. pour le département.

Le règlement intérieur du F.A.J. précise les conditions d'utilisation du fonds et les modalités de fonctionnement des C.L.A.

Les missions locales sont pleinement partenaires du dispositif. Elles sont identifiées comme « référent principal » des demandes des jeunes.

Le comité départemental du F.A.J participe à la définition des orientations du fonds et vérifie la pertinence des aides accordées par rapport aux difficultés des jeunes.

Avis favorable de la commission.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. JAMET, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement.
La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le R.S.A. a confié au département le rôle de chef de file des politiques d'insertion. Dans ce cadre, il est proposé le renouvellement pour l'année 2012 de la convention relative aux modalités de gestion financière et de fonctionnement de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) conclue entre le département, l'État, Pôle emploi et l'organisme gestionnaire en Seine-et-Marne, INITIATIVES 77.

L'A.P.R.E. est un dispositif financé par l'État via le fonds national des solidarités actives (F.N.S.A.). Cette prestation a pour objet de prendre en charge tout ou partie des coûts supplémentaires existant pour un bénéficiaire du R.S.A. lorsqu'il débute ou reprend une activité professionnelle, que ce soit sous forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise. Cette aide est accordée dans le cadre d'un projet professionnel abouti. Dans le département de Seine-et-Marne, l'association INITIATIVES 77 a la fonction d'organisme de gestion financière et comptable pour le compte de l'État.

Il s'agit, aujourd'hui, de renouveler, en accord avec l'État, la convention de gestion pluri-partite, pour l'année 2012.

Au 30 septembre 2011 on comptait 1 082 demandes d'A.P.R.E. dont 57 % ont reçu un avis favorable. De nombreux dossiers sont non-éligibles ou en attente d'éléments complémentaires à apporter ce qui freine de manière non-négligeable la validation des demandes.

Sur une enveloppe 2011 fixée à 704 000 €, la somme de 456 000 € a déjà été consommée au 30 septembre 2011.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/07

M. JAMET, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.) pour les années 2010 à 2012 met en avant l'accès à l'emploi comme priorité première des politiques d'insertion au service des allocataires du R.S.A . Dans ce cadre, le département soutient plusieurs formes d'actions, dont l'emploi, au travers des contrats aidés, et le secteur de l'insertion par l'activité économique, utilisateur de ces contrats. En période de crise économique, les contrats aidés remplissent autant une fonction d'amortisseur permettant de limiter la marginalisation des demandeurs d'emploi qu'ils permettent le retour à un emploi pérenne d'un public trop longtemps exclu du marché du travail. L'effort de la collectivité dans ce cadre est constant depuis de nombreuses années et permet d'offrir 1 000 emplois dans le département spécifiquement pour les publics bénéficiaires du R.S.A. C'est ainsi que 4,3 M€ ont été consacrés au titre de 2011. Afin de maintenir cet investissement, il est proposé de procéder au renouvellement de la convention d'objectifs avec l'État permettant le fonctionnement du dispositif à la même hauteur.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Initiatives 77 est l'opérateur du département en matière d'insertion. L'association intervient dans les domaines de l'emploi et du logement. Sur ce deuxième champ, elle mobilise plusieurs types de dispositifs. Il s'agit principalement d'une offre de logements en sous-location, en bail intermédiaire ou en bail glissant. Ce sont ainsi plus de 300 logements qui sont mobilisés sur le département. Afin de compléter cette offre, Initiatives 77 gère également un certain nombre de chambres d'hôtel qui permettent une réponse plus immédiate aux personnes en difficultés et ce notamment, afin de donner le temps nécessaire à la réalisation de l'évaluation sociale adaptée à la situation. Les coûts de location augmentent régulièrement et pendant deux années consécutives l'association a été déficitaire sur cette activité. Il s'agit donc de régulariser cette situation pour les déficits constatés au titre des années 2009 et 2010, ce service étant à usage exclusif du service social départemental et représentant le plus souvent une alternative à des placements au titre de la protection de l'enfance.

Il s'agit d'attribuer à Initiatives 77 une subvention complémentaire à hauteur de 23 854 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'insertion par l'activité économique est un des axes majeurs de la politique d'insertion menée par le département en direction des publics allocataires du R.S.A. 4 000 personnes ont été salariées en 2010 par les différentes structures de ce secteur, tant sous forme associative que sous forme d'entreprise. A ce titre, "Les Jardins de Cocagne" constituent aujourd'hui un réseau d'associations au niveau national qui tend à développer une culture maraîchère biologique et des circuits courts, tout en œuvrant en faveur de l'insertion de publics en difficultés. Autant d'objectifs permettant d'inscrire ces projets dans la lignée des principes sous-tendant l'Agenda 21 départemental. "Paris Cocagne" a déjà deux implantations en Ile-de-France, dans les Yvelines et en Essonne.

L'association cherche depuis plusieurs années à s'implanter sur le territoire seine-et-marnais et après deux tentatives infructueuses, une réelle opportunité apparaît sur l'emprise de l'exploitation de la pépinière Croux, entre Melun et Guignes.

Afin de s'assurer de la viabilité de cette installation au regard des spécificités du site, le département est sollicité pour le financement d'une étude de faisabilité à hauteur de 7 000 €. Le coût total de l'étude est de 14 000 €. L'Etat au titre du fonds départemental d'insertion et la région ont également été sollicités pour une participation. Si les conclusions s'avèrent positives et sous réserve des crédits disponibles, le département sera ensuite sollicité afin de participer au titre de ses politiques de droit commun, en termes de soutien aux activités d'insertion par l'activité économique, aux côtés de l'Etat.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Il convient de saluer l'originalité et l'intérêt de ce projet qui conjugue plusieurs priorités départementales, l'insertion par l'activité économique des bénéficiaires du R.S.A., le développement de cultures maraîchères biologiques de proximité, des circuits courts et le déploiement d'un tourisme rural.

M. BALLOT. Il s'agit encore d'une étude. On nous a dit que cette association avait une longue expérience de cela. Faire une étude de 14 000 € si on a une grande expérience, ce n'est pas très responsable.

M. LE PRESIDENT. Il ne suffit pas d'une expérience. Encore faut-il trouver des terrains, des partenaires. L'étude permettra de basculer dans l'opérationnel rapidement.

M. DEY. On a l'expérience mais le fait de ne pas avoir fait les études préalables pour deux tentatives précédentes, a abouti à deux actions manquées. On ne veut pas rater la troisième.

M. MOUTON. Concernant l'expérience manquée de Savigny-le-Temple, une étude a été conduite et heureusement. On a eu une quasi interdiction des bâtiments de France où on devait s'implanter, sur un terrain libre appartenant à la commune, travaillé par un agriculteur. Il y a eu des problèmes pour céder le terrain. Les bâtiments de France compte tenu de l'implantation des serres, nous ont interdit la construction car on était dans le périmètre de l'église classée. Il y a eu le problème de l'approvisionnement en eau et il fallait un forage. On n'a pas eu l'autorisation malgré la présence d'un rû à proximité.

On regrette profondément cet échec. On va recommencer sur un autre secteur, en dehors du périmètre classé.

M. BALLOT. S'apercevoir qu'on est dans un périmètre classé, on n'a pas besoin d'une étude de 14 000 €...

M. LE PRESIDENT. Vous faites des raccourcis étonnants.

M. MOUTON. Quand l'étude a été présentée à un architecte des bâtiments de France, il y a eu un veto alors qu'au départ on avait l'accord.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4/11

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le Code de l'action sociale et des familles fait obligation d'arrêter par délibération de l'assemblée du conseil général, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant ou suivant des mineurs, des jeunes majeurs, des personnes âgées ou handicapées, au sens de l'article L 312-1 du CASF. Cet objectif annuel d'évolution doit être fixé en prenant en considération les obligations légales de la collectivité, les orientations issues des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale et les priorités des politiques départementales d'action sociale. Les taux d'évolution pour l'année 2012 sont ainsi soumis au vote de l'assemblée pour constituer le cadre de référence pour les budgets et tarifications des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/12

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien aux associations et collectivités locales mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est un axe fort des politiques départementales. Au budget 2011, un crédit de 363 900 € réparti dans 2 enveloppes, a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant en direction des personnes âgées ou des personnes handicapées. Il est proposé dans ce rapport d'attribuer des subventions au profit de quatre associations et trois collectivités territoriales pour un montant total de 85 500 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/13

M. JAUNAUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/14

Mme NOURY, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/01

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Depuis plusieurs années, le département négocie avec la commune de Fontainebleau, l'acquisition d'un terrain attenant au collège afin de regrouper la demi-pension et le pôle technologie sur son site principal.

Il convient d'approuver le programme technique de l'opération avant le lancement de la consultation du maître d'œuvre.

L'opération considérée fait l'objet d'une démarche HQE. L'enveloppe totale financière prévisionnelle de l'opération (études et travaux) est d'un montant de 16 400 000 € TTC (valeur juin 2011) et la part affectée aux travaux d'un montant de 11 500 000 € TTC (valeur juin 2011) doivent également être arrêtées.

La capacité de l'établissement restera inchangée et accueillera 600 élèves. Il y aura également l'aménagement d'une cour de service, d'un parking de 40 places. L'établissement sera accessible aux personnes handicapées.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Nous allons rendre à Cézard... tout ce qui lui est dû. (*Sourires.*)

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Suite à une hausse constante des effectifs constatée dans le collège Louise Michel de Faremoutiers, on avait posé quelques bâtiments démontables. On ne peut aller plus loin pour accueillir l'ensemble des élèves pour les années futures sachant que les projections d'effectifs indiquent une hausse croissante.

On propose donc de sectoriser la commune de Dammartin-sur-Tigeaux sur le collège de Crécy-la-Chapelle, celle Mortcerf sur le collège de Fontenay-Trésigny et Saint-Augustin sur le collège Hippolyte Rémy de Coulommiers afin d'alléger les effectifs du collège de Faremoutiers.

Trois réunions de concertation ont eu lieu. Cette sectorisation s'arrêtera à partir de la rentrée 2012. Les élèves qui ont commencé leur scolarité au collège de Faremoutiers pourront la poursuivre et bénéficier de la gratuité des transports.

Ce dossier a été examiné par le CDEN le 29 novembre.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Laurence Picard.

Mme PICARD. Nous avons travaillé dans un esprit constructif parce qu'il fallait bien trouver des solutions. On ne pouvait entasser indéfiniment les collégiens à Faremoutiers.

Malgré les trois réunions de concertation, on n'a pas réglé le problème des transports. Les élèves iront dans trois collèges à une dizaine de kilomètres. On va avoir un souci parce que dans les circuits impactés, il y a deux lignes pseudo régulières presque exclusivement scolaires car elles ne fonctionnent pas pendant les vacances. Sur le terrain, les collectivités voient d'un très mauvais œil le financement. On peut le comprendre. Elles expliquent que nous avons fait l'économie d'une extension ou d'une construction, il faudrait peut être les aider à financer les transports scolaires. C'est à régler rapidement avant la mi-janvier. Il faut être très vigilant sur la dégradation des conditions de vie des collégiens dont le temps de transport va augmenter et sur la qualité de l'accueil en demi-pension qui sera prise en compte.

M. LE PRESIDENT. Sur une question de cette nature, on ne peut pas être tenu qu'à une obligation de moyens mais bien à une obligation de résultats. Il faudra trouver une solution avant l'automne. La DESF et la direction des transports sont mobilisées.

Mme RICHARD. Je confirme l'esprit très constructif qui a présidé aux travaux de concertation malgré la difficulté pour trouver la meilleure solution.

Dans le secteur, si on intègre les deux collèges de Coulommiers, à l'horizon 2015 il y aura quand même 400 places disponibles, même s'il en manque 200 à Faremoutiers. La nécessité de construire un nouvel équipement n'est pas complètement contraignante. L'idée de répartir les élèves dans les collèges environnants paraît judicieuse pour une bonne gestion de nos deniers publics.

Je salue le travail transversal réalisé par les services avec la direction des transports et la direction de l'éducation, pour préparer la prochaine rentrée, réaliser les équipements de restauration nécessaires et les circuits de transport. J'espère que les collectivités dont les élèves vont trouver de meilleures conditions de scolarisation sauront comprendre l'effort. Le conseil général va prendre une part très importante des modifications.

M. LE PRESIDENT. On nous annonce une croissance des effectifs de collégiens extrêmement sensible, 6 000 élèves sur les cinq prochaines années. A raison de 600 par établissement, je ne vois pas construire une dizaine d'établissements dans les cinq ans. C'est hors de portée, budgétairement et même techniquement. Cela se traduira par un taux de remplissage des établissements supérieur à celui que nous connaissons aujourd'hui. Nous savons que nous avons de la marge sur un certain nombre de territoires mais les croissances démographiques ne sont pas toujours où nous avons les capacités d'accueil.

Ca se traduit par des ajustements de périmètres ou par des solutions de mobilité au titre du transport scolaire, sachant que les territoires n'aiment pas qu'on mette en place des dispositifs de transports un peu éloignés et coûteux. On sait bien ce que signifie le déplacement des collégiens en territoire rural. En zone urbaine, on refuse des solutions qui sont pourtant infiniment moins perturbantes et dévoreuses de temps et d'énergie pour les collégiens, que ce que l'on trouve dans beaucoup de territoires ruraux.

Il faut aussi que la raison l'emporte. On ne pourra pas être dans la dépense. On trouvera au cas par cas les meilleures solutions possibles. Néanmoins, il y aura des constructions dans cette période mais aussi des ajustements d'effectifs, de périmètres et un jeu sur les mobilités scolaires.

M. AIËLLO. Il y a quelques semaines, nous avons évoqué cette problématique de construction, transport et carte scolaire. Nous avons émis l'idée d'avancer dès le début de cette année qui vient sur la carte scolaire, la construction de bâtiments neufs et les transports en collaboration avec la région. C'est une étude assez lourde qui est à faire. Elle serait confiée à un stagiaire qui serait à la direction des transports, pour ne pas trop surcharger le travail déjà important de cette direction. On va mettre sur l'ouvrage une étude assez fine en croisant les trois paramètres, construction, transport, carte scolaire.

M. TURBA. J'avoue ma perplexité. Il ne suffira sans doute pas, pour nous, de construire les collèges en question.

Le gouvernement a annoncé la suppression en 2012 de 14 000 postes d'enseignants. Même si nous avons des locaux, je me demande s'il y aura encore des profs à mettre dedans...

M. LE PRESIDENT. Tu sais bien mon cher Didier, que la qualité de l'enseignement n'a rien à voir avec le taux d'encadrement d'enseignants. On entend ça tous les jours. Chacun en pense ce qu'il veut. Pour ma part, mon opinion est faite.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/03

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Le collège de Saint-Germain-sur-Morin ayant ouvert ses portes en préfiguration de la rentrée scolaire 2011, aucun représentant n'a été désigné lors de la séance du 15 avril 2011. Il nous est proposé aujourd'hui de désigner au poste de titulaire la conseillère générale du canton dont relève la commune de Saint-Germain-sur-Morin, Mme Valérie Pottiez-Husson, M. Arnaud de Belenet étant suppléant.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. C'est une formalité nécessaire.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/04

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. On nous propose de répartir un montant de 67 344,29 € : 57 700 € pour les collèges, 500 € au titre des dépenses d'entretien pour un collège et 5 987,52 € pour la taxe spéciale des déchets non ménagers pour un collège.

Il y a également l'attribution de subventions pour le nettoyage des vitres inaccessibles de deux collèges à Bray-sur-Seine et Lagny-sur-Marne.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. DE BELENET. Je vous remercie de votre confiance pour le rapport précédent Je rassure Didier Turba, le collège de Saint Germain préfiguré à Serris a tous ses enseignants.

M. LE PRESIDENT. Mais avec quels effectifs ?

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/05

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Il s'agit de la participation aux frais de fonctionnement des classes des collèges situés dans des annexes pédagogiques. Cela concerne quatre établissements : la fondation Poidatz à Saint-Fargeau-Ponthierry, le centre médical et pédagogique à Neufmoutiers, l'institut médico-professionnel de Villepatour à Presles-en-Brie, le centre «Le Jard» à Voisenon. Ces établissements accueillent des collégiens dont l'état de santé requiert des soins quotidiens spécifiques. Chaque établissement est rattaché à un lycée public.

Le coût par élève est de 218,45 €. Le nombre de collégiens recensés est de 225. On nous propose donc de répartir 49 151,25 €. Vous avez en annexe le montant pour chaque établissement et les subventions accordées.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/06

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Il nous est proposé trois subventions pour trois collèges privés qui ont obtenu un avis favorable du conseil inter-académique de l'éducation nationale qui s'est tenu le 30 novembre 2010.

Conformément à l'article L151-4 du code de l'éducation, le montant de la subvention départementale ne peut dépasser 10 % du montant TTC des travaux.

Les trois collèges concernés sont « Sainte Thérèse » de Couilly-Pont-aux dames, « Saint Laurent – La Paix Notre Dame de Lagny-sur-Marne, et « Sainte Jeanne d'Arc » de Melun.

Les trois conventions sont jointes au présent rapport.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/07

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Il s'agit d'attribuer les subventions aux fédérations départementales de parents d'élèves pour un montant total de 13 000 € : FCPE 6893 €, PEEP 2 337 €, UDAAPE 2 128 €, UNAPEL 1 642 €. Pour déterminer ces sommes, il y a une part fixe et une variable résultant de la représentativité.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. Il vous est proposé de faire intervenir l'association Chroma/Zebroek dans 15 collèges de Seine-et-Marne autour d'une opération intitulée « Zebroek au bahut » en Seine-et-Marne qui a pour objectif de développer l'accès à la culture des collégiens avec des actions autour de la chanson notamment française et des musiques actuelles. Cela est déjà soutenu par le conseil général de Seine-Saint-Denis et par de nombreuses collectivités territoriales.

Avis favorable de la commission sachant que le montant de la subvention est de 45 000 €.

M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Il me semble qu'il y avait un avis réservé mais je ne suis pas certain qu'il était majoritaire.

M. TURBA. L'avis de la commission est conforme même si celui du rapporteur était contrasté. (*Rires.*)

M. DE BELENET. Il n'était pas contrasté, il était très clair.

Mme CHAIN-LARCHE. Nous nous posons un certain nombre de questions compte tenu du caractère particulièrement polémique de certaines chansons de cette association et de tout ce qu'on peut lire sur le Net.

Peut-on connaître le bilan financier de cette association ? Quels peuvent être les frais liés à leur intervention dans les collèges ? On parle assez succinctement de la sélection des collèges. Ca serait bien d'en dire plus. Certains principaux ont été interrogés sur l'intervention potentielle de Zebroek. Ils ne semblaient pas au courant.

Est-ce qu'il y a un projet préalable en dehors de la très honorable terminologie de « chanson française » ? Est-ce qu'il y a une déclinaison particulière à notre territoire ? La Seine-Saint-Denis n'est pas vraiment comparable à la Seine-et-Marne. Est-ce qu'il y a d'autres financements publics ? Est-ce que le conseil général est seul avec ses 45 000 € ? Est-ce qu'il y a un budget prévisionnel ?

J'étais présente au conseil d'administration d'Act'Art. On a entendu qu'il allait particulièrement développer ses programmes d'actions culturelles en direction des publics scolaires notamment dans les collèges. Il serait concerné par un concours opérationnel. Est-ce que cela relève de ce qui était assez flou, dans la programmation de ce conseil d'administration ? Est-ce une des actions qui sera développée par Act'Art en faveur des collèges ?

J'aimerais bien que nous ayons des réponses à ces questions.

Mme RICHARD. Ces questions montrent que notre collègue aurait certainement récusé François Villon en son temps pour sa « Ballade des pendus ». (*Murmures sur des bancs du groupe USM.*)

J'ai assisté à l'adoption de ce dispositif au conseil régional. J'entends les mêmes critiques que celles des amis politiques d'Anne Chain-Larché à l'époque ; ce projet ayant 20 ans. La simple lecture du dispositif montre à quel point, les aspects pédagogiques, culturels ont été bien pensés.

Zebroek est né en Seine-Saint-Denis mais il intéresse l'ensemble de l'Ile-de-France et M. le ministre chargé de la politique de la ville ; ses services en disent le plus grand bien. Ils ont passé convention avec Zebroek.

Nous sortons des assises de la réussite des collégiens. Elles ont mis en évidence l'intérêt d'ouvrir nos collégiens à des ailleurs culturels. La présence de Zebroek dans les collèges peut les amener à l'écoute, au français, à l'oralité, à l'écrit.

Une recherche a été faite pour assurer une continuité avec les lycées qui ont retenu Zebroek. La région a mis en place des médiateurs culturels qui auront à cœur d'assurer la liaison collège-lycée.

Voilà l'esprit de ce dispositif. C'est une chance pour les collèges qui en bénéficient. Tous ne peuvent pas en bénéficier car le coût est important. Le choix tient compte de la diversité de nos territoires. Je suis heureuse qu'un collège comme celui de La Ferté-Gaucher ou d'autres en zone rurale puissent bénéficier de cet apport grâce au conseil général.

J'ai un peu de mal à entendre les critiques. Je propose une évaluation permanente. S'il y avait des problèmes, nous sommes tous assez sages pour revoir les dispositions que l'on peut prendre. Aujourd'hui je ne vois pas de raison pour ne pas se réjouir et se féliciter de cet effort financier. Zebroek était déjà dans le projet du collège du XXI^{ème} siècle dès l'origine.

M. BONTOUX. J'aurais aimé qu'un de mes collèges de Mitry participe à l'expérience. J'ai suivi le programme de la Seine-Saint-Denis tout à fait remarquable pour l'ouverture de nos collégiens

à la culture. J'ai suivi particulièrement l'expérience de la Courneuve avec Georges Brassens et Jacques Brel. Le travail pédagogique fut tout à fait remarquable.

On essaye d'ouvrir nos collègues à la pratique citoyenne, environnementale. La culture et le sport sont nécessaires aussi.

Je suis très heureux de cette coopération que l'on pourra juger sur la durée.

En Seine-Saint-Denis c'est vraiment un travail remarquable, que je connais, dans des collègues parfois difficiles. Il permet une qualité artistique.

Quant aux textes, c'est la liberté de création des jeunes collégiens. Ne les privons pas de cela. Lorsque Grand corps malade participe avec les collégiens au travail d'écriture, on a quand même quelque chose de très, très fort. Certains aiment ou pas, cela dépend des goûts artistiques. C'est un moment important pour les enfants, d'auteur, de créateur. De plus ils s'approprient le texte et le travaille. Les auteurs sont de grands poètes ou des chanteurs qui marquent notre univers de manière conséquente et de qualité. C'est une très bonne initiative pour le collège du XXIème siècle. On a besoin d'ouvrir nos collègues. C'est bien que le conseil général continue avec ses moyens. Cela compense dans une certaine mesure, le manque évident de moyens de l'éducation nationale qui devrait le faire. Elle devrait ouvrir les collèges, les lycées, à la culture, au sport. C'est bien que les collectivités locales le fassent.

En province l'opération Zebrook a commencé de faire tache d'huile sous d'autres noms. Dans le midi on commence à travailler sur les poètes et les artistes. Ça ouvre aux enfants d'autres horizons.

Mme PELABERE. Je partage l'intervention de Jean-Pierre Bontoux que je ne reprends pas. C'est une chance pour des collègues d'accueillir Zebrook. La chanson française est une forme de patrimoine. Ce dossier arrive maintenant mais nous y travaillons depuis 2008. Seules des raisons budgétaires nous ont empêchés d'accueillir ce dispositif. J'ai reçu avec Claire Germain le directeur de Zebrook. C'est un dossier que nous avons depuis très longtemps.

M. GUERIN. Tout sujet n'est pas bon à polémique. On ne doit pas avoir peur d'ouvrir notre département à une expérience qui se pratique ailleurs et qui a montré son succès. On a évoqué la Seine-Saint-Denis, on aurait pu mentionner le Val d'Oise qui dès 2003 a eu recours à cette initiative.

Cette opération, dans d'autres départements bénéficie du soutien des collectivités quelle que soit leur couleur politique.

Les 15 collèges sélectionnés constituent une grande diversité. Un est au Mée-sur-Seine, le collège La Fontaine, dans un quartier qui n'est pas parmi les plus favorisés. Il est prévu d'y supprimer une troisième dite DP 6. J'ai rencontré l'inspectrice d'académie lundi soir. Nous avons pensé qu'il serait bon de prendre des initiatives nouvelles. Nous avons évoqué une initiative culturelle. Un tel projet s'insère pleinement dans cela.

La cohérence avec le projet d'Act'Art a été posée. Son soutien montre la grande transversalité de nos actions. Chacun ne peut pas travailler de façon segmentée dans son coin. L'ouverture de la culture à tous est au cœur du projet d'Act'Art. Lors de l'assemblée générale à laquelle participait Anne Chain-Larché, nous avons insisté sur cette notion de transversalité et sur le fait que l'association culturelle du département devait s'appuyer sur les scènes rurales et optimum pour se développer dans de nouveaux champs. Cela s'intègre totalement dans cette démarche.

Mme PICARD. Je n'ai pas eu la réponse à la question concernant les choix des collèges. Je veux bien qu'on se mêle du contenu pédagogique des collèges mais il faudrait peut-être informer les principaux et conseillers principaux d'éducation qui ne sont absolument pas au courant à Coulommiers. Ils travaillent déjà avec les compagnies théâtrales en résidence sur le territoire. Sur ce projet, jeudi soir, ils ne savaient rien. Quand on leur dit qu'ils vont avoir cela, ils demandent pourquoi nous ne finançons pas des projets éducatifs pour lesquels ils sont demandeurs. Pour l'argent ça dépend des projets. Pourquoi les collèges ne sont-ils pas prévenus ? Au Mée on le sait ; pas à Coulommiers.

M. LE PRESIDENT. Je ne sais pas répondre à cette question. Je peux répondre à notre collègue Anne Chain-Larché sur les contributions financières. L'association Zebrook est soutenue au plus haut niveau par : le ministère de la culture, la préfecture de la Seine-Saint-Denis, territoire privilégié de son activité, des fonds du FEDER, des fondations importantes comme celle de la RATP, l'académie de Créteil, la SACEM, France Bleue Ile-de-France etc.

Zebrook est une association bien identifiée, très active, qui a des partenariats à un très haut niveau.

Il n'y a pas de chanson de « Zebroch au bahut ». C'est une association qui assure l'interface entre les milieux éducatifs et les créateurs en grande diversité, accompagnés et soutenus par Zebroch, dans l'esprit d'actualité et d'insertion. Qu'il y ait eu parfois des polémiques, c'est l'exercice même qui l'explique.

M. CIBIER. Mme Anne Chain-Larché, notre chère collègue, s'inquiète des textes que l'on pourrait apprendre aux enfants. Je cite quelques artistes : Charles Aznavour, Jean Ferrat, Alain Souchon, les Têtes raides, Fabienne Thibault, Sanseverino... ce ne sont pas de furieux anarchistes qui vont inculquer des valeurs de gauche extrémistes. Ca doit rassurer nos collègues de droite.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Qui est contre ? (*Le groupe USM vote contre.*)

Qui s'abstient (*Aucune abstention.*)

Qui est pour ? (*Les groupes de la majorité votent pour.*)

Le projet de délibération est adopté par les groupes de la majorité départementale.

Mme CHAIN-LARCHE. J'ai demandé la parole depuis longtemps. Un comité de suivi sera mis en place. L'inspection académique ne semblait pas au courant quand on l'a interrogée. Quelle sera la composition puisqu'il y a des représentants du conseil général ? Nous sommes concernés par des collèges de nos cantons, nous serions contents d'en faire partie. Nous aimerions nous rapprocher de cette organisation, connue par certains, inconnue d'autres.

M. LE PRESIDENT. Nous regarderons cela dans les semaines qui viennent.

M. DE BELENET. Explication de vote. Il n'y a pas de sujet de contenu. Il n'y a eu absolument aucune évocation subjective dans les questions d'Anne Chain-Larché. Je suis assez étonné de la levée de boucliers. Il y a eu des questions pragmatiques, techniques et des réponses quasi idéologiques ; vous me permettrez d'être un peu surpris.

Le groupe a creusé le sujet. Il y a effectivement un certain nombre de textes qui nous a choqués car ils font état d'une absence totale d'espoir en Seine-Saint-Denis pour les jeunes. Il y a une critique systématique du territoire avec une mise en abîme absolument désespérante dans certains textes. Il n'y a pas « d'espoir, pas d'avenir, tout a brûlé. On n'a rien à foutre ici. Cassons-nous. » Ce sont des textes de Zebroch. Il nous paraît peu pertinent que ce type de texte soit développé dans nos collèges quand on s'occupe d'éducation pour préparer nos jeunes à leur avenir et leur donner confiance.

Il ne s'agit pas d'une polémique partisane mais d'un contenu éducatif qui nous pose un certain nombre de questions et qui explique notre premier point.

Michèle Pélabère a rappelé que les premiers contacts ont été établis en 2008. C'est le moment où la Seine-Saint-Denis a commencé à se désengager du budget de Zebroch. Les subventions ont été diminuées de plus de 100 000 € depuis la fin de 2008. La recherche de partenariats nouveaux en dehors de la Seine-Saint-Denis, de Zebroch est aussi liée à cette inquiétude née de la perte de subventions. Ils s'interrogeaient pour licencier des salariés. C'est dans la presse sur Internet.

Nous nous interrogeons sur la démarche de l'association. Claude Bartolone, qu'on ne peut suspecter d'être un gros méchant de droite, hostile à toute progression culturelle et à toute démarche éducative, se désengage lui-même et se méfie de textes peu républicains. Je vous invite à lire un certain nombre de ses remarques dans la presse locale. Elles sont assez instructives sur la prudence de notre collègue de Seine-Saint-Denis vis-à-vis de l'association Zebroch, voire de son désengagement.

Une question a été posée sur le choix des collèges. J'en connais un très bien, qui a des partenariats en matière musicale et culturelle très approfondis avec une structure à vocation régionale qui est FIL7. Les partenariats sont établis. Les interventions sont faites dans le collège par FIL7 à Magny-le-Hongre. Il est dans la liste. Le principal n'est pas au courant. A mon avis, un tel projet perturberait ses actions pédagogiques avec FIL7. Bref, ce projet ne lui apporterait absolument rien.

Nous avons voté contre, en espérant vous faire réfléchir à la pertinence et à l'impréparation de ce dossier.

M. LE PRESIDENT. Je dois réagir sur les financements et le regard que vous portez sur le désengagement de nos amis de la Seine-Saint-Denis. Elle a révisé de façon extrêmement forte l'ensemble de ses contributions publiques départementales dans le champ de la culture, Zebroch comme les autres. Ce département donne encore aujourd'hui 320 000 € pour l'année scolaire 2011-2012 à Zebroch. Il finance le fonctionnement général de l'association et des actions particulières dans les collèges.

Nous ne donnons pas une subvention de fonctionnement. Nous sommes dans l'idée d'un partenariat conventionné qui permet de réaliser des actions. Cela justifie une mobilisation financière sans communes mesures avec celle de la Seine-Saint-Denis qui poursuit son partenariat.

Concernant les textes et les contenus, je n'en serai pas le censeur. Il faut faire confiance à une structure qui établit des partenariats y compris avec les autorités éducatives comme l'inspection académique. C'est subventionné par la préfecture de Seine-Saint-Denis et le préfet à l'égalité des chances.

C'est dans les textes de nos grands classiques. A la Comédie française elle-même, il se dit parfois des choses qui sorties de leur contexte, sont facilement critiquables. Je ne veux pas entrer de près ou de loin dans ce débat. Il ne nous appartient pas ici, de travailler sur les contenus. On a affaire à des gens responsables, validés par des partenaires institutionnels du monde de l'éducation. Dont acte.

M. BALLOT. Monsieur le président, je ne peux m'empêcher de vous répéter une remarque d'un bon connaisseur de la politique régionale : « Le Sénat a « The Bricq » ; vous aurez Zebrook... ; espérons que ça ne fonctionne pas de bric et de broc... »

N° 5/09

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. C'est toujours difficile à digérer, d'entendre parler de la Seine-Saint-Denis comme ça. Je suis originaire de ce département et je trouve que c'est un peu choquant d'entendre des collègues en parler avec un mépris pareil.

Vous connaissez l'ensemble de notre dispositif d'aide à des sportifs de haut niveau notamment pour toutes celles et tous ceux qui obtiennent des médailles.

Le rapport fait référence à la préparation des jeux Olympiques. Il nous est apparu intéressant d'utiliser la notion de sélectionnable olympique pour aider les sportifs de haut niveau qui se préparent aux jeux Olympiques. En attendant la nomination par le ministère et les fédérations des sélectionnables, on vous propose ce rapport qui permettra d'apporter cette correction à notre règlement d'aide aux sportifs de haut niveau. On étend aux athlètes sélectionnables la dotation du conseil général. On y reviendra lorsqu'on connaîtra ces athlètes.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/10

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, et des affaires internationales. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme PELABERE suppléant M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le schéma départemental du tourisme adopté en 2009 place la mise en œuvre d'une démarche de "tourisme pour tous" au cœur de ses orientations. Le diagnostic a en effet mis en évidence le déficit d'offre de tourisme à destination de certaines catégories de publics, notamment les jeunes, les familles et les groupes ainsi que les publics en situation de fragilité économique et les publics atteints de différents handicaps, souvent à l'écart des pratiques touristiques.

Plus sensibles à la conjoncture économique, ces publics sont les premiers atteints par la crise actuelle et le ralentissement du pouvoir d'achat. Il est donc essentiel non seulement d'adapter l'offre d'équipements, en accompagnant la diversification des hébergements, tant en milieu urbain que rural, en favorisant l'émergence de projets de grande ampleur de type Village-Vacances et en poursuivant l'effort en matière d'hébergements de plein air, mais aussi de proposer des aides spécifiques aux porteurs de projets, en les accompagnant tant sur le plan financier que méthodologique. Il nous est donc proposé d'adopter le cadre de la politique départementale en faveur du "tourisme pour tous".

Avis favorable de la commission.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis conforme.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir sur ce beau dossier ? ...

Je suis satisfait de pouvoir soumettre ce rapport à votre vote. C'est la déclinaison opérationnelle de notre schéma départemental du tourisme adopté à l'unanimité ici au printemps 2009. Parmi les six ambitions de ce schéma, il est prévu d'envisager le potentiel touristique départemental sous l'angle de l'accessibilité à tous les publics, en favorisant l'émergence et la pérennisation d'une offre à l'intention des publics éloignés d'une pratique touristique.

Alors que la question du tourisme pour tous est traditionnellement envisagée par les acteurs publics, notamment les collectivités territoriales, sous l'angle de la « demande ». Approche que nous avons déjà dans le cadre de notre politique de solidarité via les M.D.S., notre politique de jeunesse et nos aides aux vacances des familles défavorisées.

Nous avons souhaité mener une réflexion depuis 2009 avec Seine-et-Marne Tourisme, suite au vote de notre schéma, sous l'angle de l'offre. Pendant deux ans, le conseil général et Seine-et-Marne Tourisme ont réuni les acteurs publics et privés du social et du tourisme pour réfléchir à cette question. Le rapport que nous vous proposons aujourd'hui découle des conclusions de ces travaux. Il permettra de soutenir des études et la création d'équipements touristiques à vocation sociale et solidaire comme les villages de vacances, les centres internationaux de séjour, les auberges de jeunesse, les gîtes de groupes, les hébergements de plein air etc.

Je veux mettre l'accent tout particulièrement sur la démarche collective qui a conduit à ce rapport. Je remercie les acteurs éloignés les uns des autres qui ont accepté de travailler ensemble. En l'absence de Lionel Walker, je félicite les acteurs de ces initiatives. Dans la mesure de nos possibilités, nous les accompagnerons et nous les soutiendrons.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Par décision du tribunal administratif de Melun de décembre 2010, l'assemblée syndicale du SAN du Val Maubuée s'est vue annuler l'attribution des subventions à l'association "La Ferme du Buisson", au motif qu'aurait dû être passée une délégation de service public ou une procédure de marché. Afin de pouvoir poursuivre le financement de la scène nationale, le SAN du Val Maubuée propose à l'Etat et au conseil général de Seine-et-Marne de créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) et d'en être les membres fondateurs. Le présent rapport propose à l'assemblée départementale d'autoriser le président à être membre fondateur de l'EPCC "La Ferme du Buisson", d'en adopter les statuts et de désigner les membres représentants le conseil général au conseil d'administration de l'EPCC.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. TURBA. Ce qui s'appliquera à la Ferme du Buisson devra s'appliquer à l'autre scène nationale seine-et-marnaise ?

Mme CARISE, *directrice générale adjointe*. La décision du tribunal administratif, qui requalifie la subvention versée par le SAN du Val Maubuée à l'association « La Ferme du Buisson », fait l'objet d'un appel. La très grande majorité des scènes nationales en France sont des associations subventionnées par l'Etat, la région, le département et la commune ou l'intercommunalité qui l'accueillent. Cela a été la surprise, ce jugement du tribunal.

La décision a été prise rapidement pour permettre la continuité de l'activité de « La Ferme du Buisson ». Ce n'est qu'à l'issue de la procédure d'appel qu'on saura si toutes les scènes nationales sont susceptibles de faire l'objet d'une délégation de service public ou d'un passage en EPCC donc d'un changement de statut juridique. Aujourd'hui ça reste un cadre relativement exceptionnel au niveau juridique. On attend d'avoir une jurisprudence consolidée qui s'appliquera potentiellement à l'ensemble des scènes.

M. LE PRESIDENT. Merci pour cet éclairage.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/03

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. L'association Act'Art – Action Artistique en Seine-et-Marne, a défini ses orientations et objectifs pour les années 2012-2013-2014 ainsi que les modalités de mise en œuvre sur le territoire départemental. Il est proposé à l'approbation de l'assemblée départementale le projet de convention d'objectifs entre le département et l'association pour la période considérée.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/04

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. La commande des œuvres est passée auprès d'un photographe professionnel. La convention jointe au rapport définit les modalités de cession des droits d'auteurs et d'exploitation des photographies réalisées et exposées sur les différents supports.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-02

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. C'est un rapport traditionnel pour que les services puissent continuer de travailler entre le 31 décembre et la fin janvier où on approuve notre budget.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-03

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Plusieurs organismes bénéficiant d'un soutien financier important du département, et associés à son action, doivent disposer de moyens financiers dès le début de l'année. A ce titre, il nous est proposé de verser une avance à 6 organismes par anticipation au vote du budget 2012.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-04

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de verser une subvention de 19 500 € à l'union des maires. Une convention a été signée le 20 octobre 2008 pour une période de trois ans. Elle a expiré. Il est proposé de reconduire la mise à disposition de locaux pour un montant de 8 320 € et une subvention de fonctionnement de 19 500 € au titre de 2011.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-05

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur de l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne qui souhaite réhabiliter 240 logements. Il sollicite la garantie à hauteur de 40 % des emprunts en complément de celle de la commune de la Ferté-sous-Jouarre qui est de 60 %. La demande de garantie d'emprunt du département est de 370 406 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-06

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM VILOGIA qui souhaite construire 34 logements et deux structures commerciales en pied d'immeuble, 24 places de parking couvertes et 17 places de stationnement extérieures.

Le coût de l'opération est de 4 775 576 €. Vous avez le plan de financement dans le mémoire. Le montant total des emprunts est de 3 693 619 € et les subventions de 604 400 €. La garantie d'emprunt sollicitée du département est de 40 % soit 1 477 447 €. Le complément est fait par le SAN de Sénart.

On nous réserve trois logements pour le contingent départemental. Cette opération présente un réel intérêt dans la mesure où elle répond à une demande forte de logement social dans ce secteur de Savigny-le-Temple.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes.

La parole est à Jean-Christophe Piequet.

M. PIEQUET. Nous avons demain une réunion prévue à 14 heures, du comité de pilotage des politiques contractuelles. Sauf erreur de ma part, je n'ai reçu aucun document préparatoire.

M. CAPARROY. Je les ai reçus par voie numérique. Ca traitera essentiellement de contrats triennaux de voirie. Il n'y a pas de contrats ruraux.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures 10.)

SOMMAIRE

-:-

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire, de l'environnement et de l'agriculture ;

n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;

n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;

n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;

n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;

n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;

n° 7, commission des finances.

-:-

1 PRESENCES

2 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/01	Subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la santé. Adoption du projet de délibération.	4 - DELESSARD Monique
		7 - TALLET Maud
4/02	Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Domicile Action et le Département. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - DELESSARD Monique
		7 - PICARD Laurence
4/03	Renouvellement de la convention pour l'accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A. "généralisé majoré" avec enfant(s) de moins de 3 ans, à conclure avec la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.) de Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - AUBERT André
4/04	Modification du règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires (E.P.) du département de Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent
		7 - CIBIER Christian suppléé par TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/05	Règlement intérieur du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) en Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre
		5 - CORNEILLE Bernard
4/06	Convention et règlement intérieur relatifs à la gestion financière et aux modalités de fonctionnement de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) en Seine-et-Marne pour l'année 2012. Adoption du projet de délibération.	4 - JAMET Claude
		7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
4/07	Convention d'objectifs relative au dispositif seine-et-marnais des contrats uniques d'insertion (C.U.I.) pour l'année 2012. Adoption du projet de délibération.	4 - JAMET Claude
		7 - PARIGI Jean-François
4/08	Subvention complémentaire à INITIATIVES 77 au titre de l'hébergement de transition au bénéfice des Maisons départementales des solidarités dans le cadre de conventions hôtelières. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent
		7 - MOUTON Jean-Louis
4/09	Implantation en Seine-et-Marne des Jardins de Cocagne. Interviennent : MM. Ballot, le président, Dey, Mouton, Ballot, le président, Mouton.* Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - BONTOUX Jean-Pierre
		7 - TURBA Didier
4/11	Objectif annuel maximum d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour mineurs et jeunes majeurs, personnes âgées ou handicapées, pour l'année 2012. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - TURBA Didier
4/12	Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie
		7 - DE BELENET Arnaud suppléé par TURBA Didier.

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
4/13	Renouvellement de la convention tripartite de l'Etablissement Public Gérontologique de TOURNAN EN BRIE. Adoption du projet de délibération.	4 - JAUNAUX Yves
		7 - PICARD Laurence
4/14	Avenant à la Convention entre le Département et l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération.	4 - NOURY Paule
		7 - AUBERT André
5/01	Approbation du programme relatif à l'extension et la réhabilitation du collège "Lucien Cézard" à Fontainebleau et arrêt des enveloppes financières prévisionnelles de l'opération et des travaux. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique
		7 - BALLOT Jacques
5/02	Modification de sectorisation des collèges Louise Michel de Faremoutiers, Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle, Stéphane Mallarmé de Fontenay-Trésigny et Hippolyte Rémy de Coulommiers. Interviennent : Mme Picard, M. le président, Mme Richard, MM. le président, Aiello, Turba, le président. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique
5/03	Désignation du Conseiller général et de son suppléant, appelés à siéger au Conseil d'Administration du collège de Saint-Germain-sur-Morin. Adoption du projet de délibération.	5 - LAPLACE Jacky
5/04	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2011 - Troisième répartition de crédits complémentaires. Adoption du projet de délibération. Intervient : M. de Belenet. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique
		7 - CIBIER Christian
5/05	Participation aux frais de fonctionnement des classes des collèges situés dans des annexes pédagogiques. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique
		7 - PARIGI Jean-François
5/06	Conventions relatives à l'octroi d'aides à l'investissement pour les collèges privés sous contrat d'association. Adoption du projet de délibération.	5 - LAPLACE Jacky
		7 - MOUTON Jean-Louis

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
5/07	Attribution de subventions de fonctionnement aux fédérations départementales de parents d'élèves. Adoption du projet de délibération.	5 - GUERIN Jean-Pierre 7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier
5/08	Convention Zebroek au Bahut en Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération. Interviennent : Mme Chain-Larché, Mme Richard, M. Bontoux, Mme Pélabère, M. Guérin, Mme Picard, MM. le président, Cibier, le président. Adoption du projet de délibération.	5 - GUERIN Jean-Pierre 7 - DE BELENET Arnaud
5/09	Aide à des sportifs de haut niveau - compétitions de référence - soutien aux sélectionnables olympiques. Adoption du projet de délibération.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - PICARD Laurence
5/10	Participation au déficit de fonctionnement du Syndicat mixte (SMEAG) de la base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet. Adoption du projet de délibération.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TURBA Didier
6/01	Mise en œuvre d'une politique départementale en faveur "du Tourisme pour tous". Intervient : M. le président. Adoption du projet de délibération.	6 - WALKER Lionel suppléé par PELABERE Michèle 4 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - CIBIER Christian
6/02	Création aux cotés de l'Etat et du San du Val Maubuée de l'Etablissement Public à Coopération Culturelle "La Ferme du Buisson". Interviennent : M. Turba, Mme Carisé, <i>directrice générale adjointe</i> . Adoption du projet de délibération.	6 - PELABERE Michèle 7 - EUDE Gérard
6/03	Projet de convention triennale 2012-2014 entre le Département de Seine et Marne et l'Association	6 - PELABERE Michèle

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
	"Act'Art". Adoption du projet de délibération.	7 - MOUTON Jean-Louis

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
6/04	Cession des droits d'auteur et d'exploitation relative à l'exposition « Poses- travail » présentée par le musée départemental des Pays de Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération.	6 - DEY Jean
7/02	Ouverture de crédits par anticipation à l'adoption du Budget Primitif 2012 du Budget Principal Adoption du projet de délibération.	7 - TURBA Didier
7/03	Organismes associés à l'action du Département - Avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2012. Adoption du projet de délibération.	7 - TURBA Didier
7/04	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union des Maires de Seine-et-Marne au titre de 2011. Adoption du projet de délibération.	7 - AUBERT André
7/05	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (réhabilitation de 240 logements à La Ferté-sous-Jouarre). Adoption du projet de délibération.	7 - CIBIER Christian
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM VILOGIA (construction de 34 logements à Savigny-le-Temple). Adoption du projet de délibération.	7 - BALLOT Jacques